

PROJET DE TERRITOIRE SYSTÈME ALIMENTAIRES

Enseignant : DEVILLET Guénaël

Les fiches suivantes ont été réalisées dans le cadre du cours de Projet de Territoire, dispensé à l'université de Liège. L'objet de ces fiches est de fournir des éléments d'analyses et de compréhension pour tout type de système alimentaire. Pour étudier ces thème, deux exemples particuliers - la Ceinture Aliment-Terre Liégeoise et le Système Alimentaire Durable de Dijon 2030 - ont servis à la comparaison. Le cadre du cours devait permettre aux étudiants de rencontrer un maximum d'interlocuteurs pour développer la recherche. Cependant, les conditions de crise sanitaire et le confinement dûs à l'épidémie de Covid19 en début d'année 2020 ont empêché les étudiants de visiter Dijon et d'y rencontrer les acteurs du projet qui s'y développe.

Pour présenter les éléments clés des systèmes alimentaires, 6 fiches ont été développées :

Le **Contexte** sociétal dans lequel les systèmes alimentaires prennent part

Le **Territoire**, support d'actions agricoles

Les **Ambitions** propres et variées

Les **Acteurs**, leur hiérarchie et leurs modes de fonctionnements

Les **Outils** employés pour développer les systèmes

L'**Assiette** et le produit

Chaque fiche affiche une couleur propre, qui lui confère une identité autonome et permet d'y référer dans les autres fiches. À travers une mise en page dynamique et didactique, les fiches permettent aux lecteurs un parcours rapide ou une lecture approfondie.

Méthodologie :

Pour ce travail, les étudiants se sont réparti les fiches, tout en réalisant de nombreuses réunions de coordination pour partager leurs recherches et pour se répartir le travail.

Travail présenté par :

Larissa Cataldo, Amélie Desgages, Camille Eechaudt, Germain Kempeneers, Séléna Lecron,
Maxime Nys, Thomas Simon, Marie Thomas

Dans cette fiche, nous aborderons ces différentes difficultés que rencontre l'agriculture aujourd'hui pour ensuite tenter d'expliquer en quoi un système alimentaire et l'agriculture urbaine tentent de répondre à celles-ci.

Enfin, nous verrons les différents cadres qu'il existe, à larges échelles, afin de prendre conscience sur quoi s'appuie la mise en place d'un système alimentaire territorialisé.

L'agriculture fait aujourd'hui face à diverses problématiques qui sensibilisent de plus en plus de monde avec l'évolution des tendances actuelles. Celles-ci poussent à chercher des alternatives au système agricole conventionnel afin de répondre à ces diverses problématiques territoriales auxquelles les citoyens sont de plus sensibles.

PROBLÉMATIQUE DE L'AGRICULTURE

Situation difficile pour les métiers agricoles

L'agriculture peine aujourd'hui à attirer de nouveaux exploitants notamment à cause des coûts fonciers importants et d'un manque de valorisation de ce métier essentiel à notre alimentation.

Le prix du foncier agricole ne cesse d'augmenter. En Belgique, sur une période de 10 ans (de 1995 à 2006), le prix moyen des terrains a été multiplié par 3. D'autant plus que d'autres secteurs (la construction de maisons ou d'infrastructures publiques, de voies, d'industries,...) récupèrent ces terres pour des modèles plus rentables. Dans le cadre français, à l'échelle nationale, ils comptabilisent, en moyenne, une perte de 600 000 hectares, à savoir 850 000 terrains de foot tous les 10 ans de terres agricoles, ce qui correspond à un petit département (Carpon, 2016). En Wallonie, il s'agit en moyenne de 3 000 terrains de foot par année. L'accès à la terre est donc de plus en plus compliqué pour l'agriculture qui perd de son importance (Jonet, 2017). "Les superficies agricoles diminuent : l'urbanisation et le boisement ont fait reculer la superficie agricole utile (SAU) de 20 % depuis 1950, soit une perte annuelle moyenne de 3.600 ha" (Quadu, 2011).

France :
85 000 terrains
de foot urbanisés
par an

Wallonie :
3 000 terrains
de foot urbanisés
par an

Ensuite, ce phénomène est en partie dû au fait que le métier est de moins en moins prisé et que les agriculteurs, dont la moyenne d'âge est assez élevée, ont du mal à trouver des successeurs pour leurs biens, raison qui les pousse à les céder à d'autres secteurs. De plus, l'acquisition d'une exploitation agricole et au matériel nécessaire est gigantesque.

La profession souffre globalement d'un manque de valorisation et de soutien ce qui aboutit souvent malheureusement à des situations très compliquées tant d'un point de vue financier que psychologique (stress professionnel et post-traumatique,...) pour les agriculteurs. En Wallonie, 29% des agriculteurs souffrent de burn-out (Marc, 2018).

En 2018, ressortaient les chiffres suivants:

Les agriculteurs se suicident
20 à 30 fois plus
que les autres catégories professionnelles

2^e cause de décès, après le cancer

Un agriculteur se suicide
tous les 2 jours en France



(Jocteur Monrozier, 2018)

Autant de raisons qui rendent le métier peu attractif et qui tendent à diminuer le nombre d'agriculteurs (on parle d'une diminution de 47,5% des emplois agricoles wallons entre 1990 et 2010), bien que le besoin en nourriture augmente, comme la population, avec le temps (Marc, 2018).

Impact environnemental

La population mondiale augmente au fil du temps. "D'ici 2050, il faudra pouvoir nourrir 10 milliards de personnes tout en contenant le réchauffement climatique à 1,5 degré Celsius. Or le système alimentaire mondial est responsable d'un tiers de toutes les émissions de gaz à effet de serre" (Gully, 2018).

Cela concerne aussi bien notre façon de produire (la gestion de l'eau dans l'agriculture par exemple) que notre consommation (par exemple, la suralimentation ou la fréquentation importante des chaînes de fast-food) (Gully, 2018).

L'agriculture intensive contribue également à la dégradation des terres. Les terres productives perdent de leur qualité avec le temps (à force d'être sollicitées), et cela entraîne divers effets négatifs.

"érosion, diminution des taux d'humus, infiltration de nitrate, espèces invasives, chute de la biodiversité..."

(Marc, 2018, p.10)

Il semble donc essentiel de veiller à une agriculture raisonnée afin de respecter au mieux ces enjeux environnementaux.

Enjeu de santé publique



L'alimentation a une influence importante sur la santé humaine de manière générale : obésité, maladies cardiovasculaires, cancers... L'importance portée à ce qui se trouve dans notre assiette est primordiale. Il est essentiel de veiller à une bonne qualité nutritionnelle de nos produits afin d'éviter ces influences sur notre santé : limiter les ingrédients et substances problématiques (matières grasses, sucres simples, sel...) et favoriser les aliments bénéfiques (fibres, antioxydants...) (Amrouche, 2018).

Les produits de meilleure qualité apporteront ainsi plus de nutriments.

Cette qualité nutritionnelle se joue dès sa production jusqu'à sa transformation. (cf. fiche **Assiette**)

On peut également parler de l'utilisation d'engrais et pesticides qui se retrouvent dans notre nourriture et qui sont nocifs pour la santé humaine (SPW, 2010).

Résilience alimentaire du territoire

Face au phénomène de mondialisation, le territoire est de moins en moins capable d'être autonome d'un point de vue alimentaire.

L'agriculture est, de façon générale, grandement dépendante à l'exportation. "Le modèle de production est dépendant, vulnérable et malmené" (Marc, 2018). La production se distingue de la transformation (en denrée alimentaire) et de la consommation qui peuvent toutes les trois s'effectuer en des lieux distincts défavorisant ainsi les possibilités d'un système local autonome.

En Belgique, la majeure partie de ce que nous consommons est produite en Wallonie mais transformée en dehors du territoire en denrée alimentaire. Une très grande dépendance à l'exportation existe bien, que la quantité de denrées produites en Wallonie seraient suffisantes pour nourrir le territoire (Marc, 2018).

Différents manquements qui empêcheraient la formation d'une chaîne de traitement complète peuvent ainsi exister. Outre la délocalisation d'outils wallons de production (meuneries...) (Jonet, 2020), il peut arriver que les chaînes soient bloquées par l'absence d'un produit secondaire. Par exemple, la Belgique a fait face à une courte pénurie de farine durant les premières semaines de Covid 19. Bien que le territoire produise une quantité suffisante de farine, la chaîne a rencontré des problèmes de conditionnements. Il n'existerait plus de moulins équipés de machines capables de fournir de petits contenants en Wallonie, ce qui a empêché les producteurs de vendre leur farine en petites quantités de 2 ou 5 kilos (Biourge, 2020).

Cet aspect est fort visible depuis la crise causée par le Covid-19 qui a, par exemple, démontré la faiblesse de la production de pommes de terres en Belgique. Celle-ci est fortement dépendante de l'exportation qui a connu, au cours des événements récents, des difficultés.

On peut également évoquer le fait que le bétail élevé sur le territoire, reste majoritairement nourri par du soja importé d'autres continents. La notion de "nourriture locale" apparaît dès lors plus complexe.

SYSTÈME ALIMENTAIRE

Les villes et même les pays se retrouvent confrontés à un besoin grandissant en nourriture. Tout importer n'est plus possible, pour des questions de coûts financier et écologique. Ramener l'agriculture en ville ou en périphérie semble une solution viable pour atteindre une certaine autosuffisance alimentaire. Mais qu'est-ce que l'agriculture urbaine?

“L’agriculture urbaine et périurbaine est la production de légumes, de fruits et autres aliments en ville. Elle peut être pratiquée sur des toits, dans des cours, des potagers partagés et même dans des espaces publics. L’ONU et la FAO (Food and Agriculture Organization) préconisent cette solution pour répondre aux besoins alimentaires des zones urbanisées, notamment dans les villes et les pays pauvres”.

(Futura, 2020)

Si on revient à l’étymologie d’agriculture urbaine, l’agriculture signifie la culture des champs, avec des notions d’accompagnement, de soin. Le terme urbain, lui signifie ville, habitant de la ville. Ce qui est donc intéressant lorsqu’on rassemble les deux termes, c’est qu’on peut y voir des notions de bien vivre avec la terre, avec ce qu’elle produit, et ce pour les habitants de la ville. Dans l’agriculture urbaine, il n’y a pas réellement des notions de tailles, le simple fait de produire en ville suffit.

Cependant, nourrir les habitants d’une ville ne se fera pas à coup de jardins partagés ou de bacs à culture sur les toits. C’est à ce moment qu’apparaît la notion de système alimentaire. Ce qui est intéressant avec elle, c’est son engorgement. On favorise les lieux de réelle production avec des professionnels car il y a une intention primaire qui est de tenter de rendre une ville indépendante dans son alimentation. Si on devait la définir, on pourrait dire que c’est un ensemble d’agriculteurs, de maraîchers, d’éleveurs d’un même territoire qui se sont rassemblés pour former une coopérative dans le but de vendre leurs productions aux habitants de celui-ci (Simon, 2019).

DÉMARCHES AGRICOLES À GRANDE ÉCHELLE

À l’échelle internationale

Tout d’abord, d’un point de vue environnemental, à l’échelle internationale, il existe diverses politiques (conventions, protocoles signés...) qui fixent des objectifs liés au développement durable. L’alimentation y occupe souvent une place centrale.

Premièrement, “le pacte de politique alimentaire urbaine dit “Pacte de Milan” a pour objectif de faciliter le partage d’expériences dans le domaine alimentaire entre les collectivités signataires des cinq continents. Son ambition est de contribuer à l’émergence de partenariats pour

construire des systèmes alimentaires durables et d’appuyer les prises de décision des décideurs. Déjà 200 villes dans le monde représentant 450 millions d’habitants ont adhéré à ce pacte” (MUFPP, 2020).

Les 2 villes sont signataires du pacte, Liège depuis 2015 et Dijon depuis 2019. Leurs signatures sont un premier pas, de la part des villes en direction de systèmes alimentaires territoriaux, en s’engageant, au travers de 37 objectifs, à développer un système équitable, résilient et durable (Jonet, 2017).

“Pour respecter les promesses signées à l’accord de Paris, il s’avère donc nécessaire d’ajuster radicalement les infrastructures et processus dédiés à l’alimentation de la population pour les rendre viables écologiquement”.

(Gully, 2018)

À l’échelle européenne

Au niveau européen, la Politique Agricole Commune (PAC) fait suite au traité de Rome en 1957. Elle a été, de 1962 jusqu’à 2006, la politique agricole européenne la plus importante. Elle visait “d’accroître la productivité de l’agriculture ; d’assurer un niveau de vie équitable à la population agricole ; de stabiliser les marchés ; de garantir la sécurité des approvisionnements ; d’assurer des prix raisonnables aux consommateurs [...] les principes de res-

pect de l’environnement, de sécurité sanitaire et de développement rural” (DILA, 2018).

Financée par des fonds européens, la PAC permettait aux agriculteurs de bénéficier de soutiens budgétaires.

Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), en est une politique spécifique, “un instrument de financement de la politique agricole commune [...] consacré au développement rural” (Ministère de l’Agriculture et de l’Alimentation, 2020).

Ensuite, un document a été réalisé, en 2017, afin d'exposer les divers défis, objectifs et opportunités de l'Europe sur 10 ans. Il propose 5 scénarios d'évolutions possibles dans l'optique d'un développement durable de l'Union Européenne, sur cette durée (Commission Européenne, 2017).

“Le document insiste tout particulièrement sur les moyens à mettre en place pour développer l'agroécologie et le numérique pour connecter producteurs et acheteurs” (Hänngi, 2018).

En Belgique

En Belgique, les réglementations diffèrent en fonction des régions. Pour le cas de la Wallonie, nous avons tout d'abord le Code wallon de l'agriculture, celui-ci prône : “le maintien d'une agriculture familiale, à taille humaine, rentable, pourvoyeuse d'emplois et l'évolution vers une agriculture écologiquement intensive” (art. 1 du Code wallon de l'Agriculture). On se rend compte que l'agriculture n'apparaît que récemment dans les réflexions sur le territoire et son développement. Cette prise de conscience donne de l'espoir, un espoir de retrouver dans les assiettes des belges des produits locaux et de qualités (cf. fiche **Assiette**).

ENJEU 8.

- Vu la poursuite de l'étalement urbain au détriment des espaces naturels et agraires
- Vu le déclin de l'activité agricole ces dernières années
- Vu le potentiel de productions agricoles locales variées et la dynamique de valorisation de celui-ci qui s'est enclenchée
- Vu les perspectives économiques et environnementales des nouveaux modèles d'agriculture (de « proximité », de circuits courts)

> AMPLIFICATION DE L'AGRICULTURE TANT RURALE QU'URBAINE

(Pluris, et al., 2017)

Lorsqu'on passe au niveau local, on retrouve des outils développés par certaines villes, ceux-ci sont basés sur des constats faits sur leur territoire. Par exemple, c'est le cas de Liège, la ville s'est munie d'un Schéma de Développement de l'Arrondissement de Liège (SDAIG) (cf. fiche **Outils**) dont l'objectif est de favoriser un développement durable de l'arrondissement de Liège. Celui-ci développe onze enjeux, le huitième se concentre sur l'agriculture.

Ces deux outils témoignent d'une certaine prise de conscience des pouvoirs publics sur l'enjeu de l'agriculture dans le monde de demain. Ils ont également écouté le marché wallon qui est demandeur de productions locales de qualité depuis plus ou moins quinze ans. Pour cause, “aujourd'hui, nous constatons une dégradation des zones de productions, alors que les terres de la Région wallonne étaient les plus productives mondialement.” (Marc, 2018) Nous approfondissons ce point dans la fiche **territoire**.

En France

On peut dire que la France prend, à l'heure actuelle, très au sérieux la question de l'alimentation et de la production. Des outils tels que le PNNS sont mis en place.



“ En 2001, la France a décidé de lancer le Programme national nutrition santé (PNNS). C'est un plan de santé publique visant à améliorer l'état de santé de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition.”

(Manger Bouger, 2020)

La crise du coronavirus que l'on subit actuellement renforce leurs idées, le président a dit, lors d'un communiqué au peuple français ; « Ce que révèle cette pandémie, c'est qu'il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché. Déléguer notre alimentation, notre protection, notre capacité à soigner, notre cadre de vie, au fond, à d'autres, est une folie. » (Macron, 2020)

Pourtant, en 2018, “Le système alimentaire français a été reconnu comme le plus durable de la planète par le réseau scientifique InterAcademy Partnership¹. Un score qui ne doit pas cacher certains points à améliorer, notamment sur la « durabilité de notre modèle agricole », en particulier dans la gestion de l'eau. La France est surtout considérée comme avant-gardiste dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.” (AGRA, 2019) Ces éléments montrent clairement la prise de conscience, au plus au lieu, de l'importance de l'agriculture. Beaucoup d'outils sont déjà mis en place (cf. fiche **Outils**), on peut espérer qu'à l'avenir, il y aura encore plus de changement.

¹ “Ce classement a pour objectif de classer la capacité des 67 pays les plus développés du monde à produire et consommer durablement les denrées alimentaires. Pour le réaliser, les chercheurs déterminent un indice sur une base de 100 pour chaque pays, en prenant en compte une quarantaine de critères, répartis en trois catégories : « gaspillage des ressources », « durabilité du système agricole » et « défis nutritionnels » (AGRA, 2019).

BIBLIOGRAPHIE

- AGRA, (2019). Indice de durabilité des systèmes alimentaires: les faiblesses d'une première place. Consulté le 26.05.2020 sur <http://www.agra.fr/indice-de-durabilite-des-systemes-alimentaires-les-faiblesses-d-une-premiere-place-art450730-39.html>
- Amrouche, F. (2018). Pourquoi améliorer la qualité nutritionnelle d'un produit ? Consulté le 19.05.2020 sur <https://genie-alimentaire.com/spip.php?article242>
- Biourge, C. (2020). Coronavirus en Belgique : pourquoi est-il difficile de trouver de la farine en grande surface ? Consulté le 26.05.2020 sur https://www.rtf.be/info/economie/detail_pourquoi-est-il-difficile-de-trouver-de-la-farine-dans-les-grands-magasins?id=10480141
- Carpon, A. (2016) Tous les chiffres de disparition des terres agricoles par département. Consulté le 03.06.2020 sur <https://www.terre-net.fr/actualite-agricole/economie-social/article/dans-votre-departement-l-artificialisation-des-terres-a-t-elle-ralenti-202-119129.html>
- Commission Européenne. (2017). La Commission présente le livre blanc sur l'avenir de l'Europe: les voies de l'unité pour l'UE à 27. Consulté le 15.05.2020 sur https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_17_385
- Direction de l'information légale et administrative. (2018) Qu'est-ce que la politique agricole commune (PAC) ? Consulté le 15.05.2020 sur <https://www.vie-publique.fr/fiches/20381-la-politique-agricole-commune-pac-definition>
- Futura. (2019). Qu'est-ce que l'agriculture urbaine ? Consulté le 14.05.2020 sur <https://www.futura-sciences.com/planete/questions-reponses/eco-consommation-quest-ce-agriculture-urbaine-4797/>
- Gully, H. (2018) La France conserve la palme du système alimentaire le plus durable au monde. Consulté le 20.04.2020 sur <https://www.lesechos.fr/industrie-services/conso-distribution/la-france-conserve-la-palme-du-systeme-alimentaire-le-plus-durable-au-monde-237409>
- Hänggi, L. (2018). Le système alimentaire français, une nouvelle fois champion de la durabilité. Consulté le 15.05.2020 sur <https://campagnesetenvironnement.fr/le-systeme-alimentaire-francais-une-nouvelle-fois-champion-de-la-durabilite/>
- Jocteur Monrozier, A. (2018). Le suicide des agriculteurs en chiffres. Consulté le 17.05.2020 sur <https://www.francebleu.fr/infos/societe/le-suicide-des-agriculteurs-en-chiffres-1517491824>
- Jonet, C. (2017). Conférence Projet Urbain : Ceinture aliment-terre liégeoise. Consulté le 08.05.2020 sur <https://jacquesteller.files.wordpress.com/2018/11/prc3a9sentation-catl-ulic3a8ge-confc3a9rence-projet-urbain-15-11-2017.pdf>
- Jonet, C. (2017). Liège, première ville wallonne à signer le pacte de politique alimentaire de Milan. Consulté le 15.05.2020 sur <https://www.catl.be/2017/04/26/liege-premiere-ville-wallonne-a-signer-le-pacte-de-politique-alimentaire-de-milan/>
- Manger bouger, programme national nutrition santé. Qu'est-ce que le PNNS? Consulté le 26.05.2020 sur <https://www.mangerbouger.fr/PNNS>
- Marc, O. (2018). La ceinture Aliment Terre Liégeoise. Consulté le 19.03.2020 sur https://jacquesteller.files.wordpress.com/2018/11/la-catl_marc-ophe-lie-20180131.pdf
- MUFPP. (2020). Milan Urban Food Policy Pact. Consulté le 15.05.2020 sur <http://www.milanurbanfoodpolicypact.org/>
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. (2020). PAC : Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Consulté le 26.05.2020 sur <https://agriculture.gouv.fr/pac-fonds-europeen-agricole-pour-le-developpement-rural-feader>
- PLURIS SCRL, BIANCHET, B. & tr@me. (Août 2017). Schéma de Développement de l'arrondissement de Liège. Liège. Vu dans Marc, O. (2018). La ceinture Aliment Terre Liégeoise.
- Quadu, F. (2011). Notes de recherche : L'agriculture. Consulté le 17.05.2020 sur https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/pdf/ndr_28_cor.pdf
- Service Public de Wallonie. (2010). Alimentation et environnement : Guides des bonnes pratiques alimentaires dans le respect de l'environnement. Consulté le 20.04.2020 sur http://environnement.wallonie.be/publi/education/alimentation_environnement.pdf
- Simon, T. (2019). *Rencontre entre le paysage urbain et le paysage agricole au Thiers à Liège*. Université de Liège

A travers cette fiche, sera abordé le sol, principale ressource de l'agriculture et de l'élevage. La fiche visera enfin à distinguer les territoires de Dijon et de Liège, tous deux caractérisés par des types de sols propres et des orientations agricoles spécifiques.

QUALITÉ DES SOLS

Le sol est la principale ressource sur laquelle repose l'activité de production de produits primaires. Il se définit comme "un écosystème naturel complexe très dynamique et hétérogène à plusieurs échelles, plus ou moins anthropisé, et en interface avec la lithosphère, l'hydrosphère, l'atmosphère et la biosphère" (Calais et al., 2018, p. 4). Il permet ainsi d'assurer un certain nombre de services écosystémiques, comme par exemple la production alimentaire ou l'épuration et le stockage de l'eau. Il est également impliqué dans les cycles biogéochimiques¹ des éléments.

1 "Processus de transport et de transformation cyclique d'un élément ou composé chimique entre les grands réservoirs que sont la géosphère, l'atmosphère, l'hydrosphère, dans lesquels se retrouve la biosphère" (Actu Environnement, 2020).

2 Culture hors sol sur des sols chargés en métaux lourds.

En agriculture, un certain nombre d'approches (cf. fiche **Contexte**) ont été développées. A chaque approche spécifique correspond un type d'usage fait sur le sol. Ces usages pourront notamment impacter la rentabilité financière ou encore la productivité voulue sur le terrain.

De nombreuses études ont d'ailleurs mis en avant l'importance de l'utilisation des

matières organiques dans la restauration des sols (Dartevelle et al., 2018). De nos jours, les sols subissent de fortes demandes, on cherche à les rentabiliser au maximum. Cette surexploitation lui est néfaste, on ne lui laisse pas le temps de se reconstruire et de récupérer tous les minéraux nécessaires à son bon fonctionnement. C'est pour ça que des engrais doivent être ajoutés. Certains de ces engrais ne sont pas bons pour le sol, ils ne font qu'aider la plante à pousser sans lui offrir ce dont elle a besoin. A l'époque, les agriculteurs laissaient les terrains en jachère pour les laisser respirer. Il est important de prendre en compte ce principe dans la recherche de qualités des sols.

Outre le type et l'entretien du sol, un autre paramètre est à prendre en compte. Il s'agit du niveau de pollution qui peut parfois fortement induire des usages². Ce qui nous amène à penser que la qualité des sols est à remettre en perspective en fonction de la production, de l'entretien du sol, de ce qui était fait avant sur le terrain.

PRODUCTION HORS-SOL

L'agriculture conventionnelle, ou culture en pleine terre, n'est cependant pas possible dans tous les cas de figures. Le manque de terres agricoles (cf. fiche **Contexte**) ou de terrains non pollués et donc cultivables peuvent considérablement réduire l'accès à ce type d'agriculture, liée au sol.

Il est intéressant de citer dans ce cas les recherches en production hors-sol. Celles-ci ont permis de faire émerger des formes nouvelles de productions. Les fermes verticales, par exemple, "pour une production équivalente à une culture en terre biologique utilisent moins d'espace, car leur organisation suit un schéma d'exploitation vertical et non pas horizontal" (Simon, 2019). Une des plus grandes du monde, située à New-York, "produit 350 fois plus qu'une ferme conventionnelle dans le même espace. Les légumes y poussent hors sol, dans un support en tissu fabriqué à partir de plastiques recyclés et éclairés par des LED, qui créent une lumière adaptée aux besoins de chaque plante" (Diane Mellot, 2020).

Grâce au contrôle total du milieu de pousse, les conditions météorologiques n'influencent pas la production. Elle est donc garantie et souvent plus rapide. On l'observe d'ailleurs à travers la production hors-sol de New-York. Cependant, ces systèmes disposent encore de limites. "Des limites biologiques existent. À ce jour, une pomme de terre sans terre n'existe pas. Il y a ensuite les réalités énergétiques et économiques. L'agriculture verticale peine à être rentable et son coût de production plus élevé à l'investissement car elle est à haute intensité capitalistique et hyper énergivore. Portée aux nues, la firme suédoise

Plantagon vient de faire faillite avec son «World Food Building» robotisé de 17 étages" (Rombeaux, 2019). D'autres questions restent encore à soulever sur ce type de productions. Ces systèmes préservent-ils la qualité nutritive des aliments ? Leur goût est-il toujours équivalent ?



(Unsplash, 2020)

TERRITOIRE WALLON

Les terres agricoles en région wallonne semblent progressivement se dégrader, alors qu'elles figuraient parmi les plus productives mondialement (Vivre la Wallonie, 2013). "Cette dégradation marque de nombreux effets négatifs : érosion, diminution des taux d'humus, infiltration de nitrate, espèces invasives, chute de la biodiversité..." (Marc, 2018).

La région wallonne figurait parmi les territoires les plus productifs mondialement.

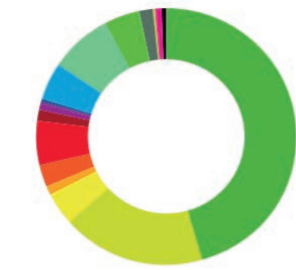
La superficie agricole utile (SAU) en territoire wallon représente aujourd'hui 43 % de l'ensemble du territoire (Vivre la Wallonie, 2013). Il est composé d'une dizaine de régions agricoles, chacune caractérisée par un type de sol qui lui est propre. Les terres les plus fertiles se trouvent principalement dans les régions limoneuses,

alors que celles moins riches se localisent essentiellement au sud du sillon Sambre-et-Meuse (Vivre la Wallonie, 2013).

«Les exploitations et les régions se sont spécialisées : depuis plus de quarante ans, l'agriculture wallonne s'est progressivement centrée vers les productions viandeuses (en Ardenne), laitières (en Haute Ardenne), céréalières et sucrières (dans la région limoneuse)» (Godart, 2011, p. 3).

La Wallonie est ainsi un gros producteur de céréales avec environ 20 % des cultures réservées aux froments d'hiver, épeautres et autres céréales. On constate également qu'un quart des exploitations agricoles sont orientées dans l'élevage de bovins (Vivre la Wallonie, 2013).

L'agriculture wallonne s'est progressivement centrée vers les productions viandeuses (en Ardenne), laitières (en Haute Ardenne), céréalières et sucrières.



Prairies permanentes - 45,8%
Froment d'hiver - 17,7 %
Orge d'hiver - 4 %
Epeautre - 1,3%
Autres céréales - 2,6 %
Betteraves sucrières - 5,6 %
Colza - 1,6 %
Chicorée pour l'insuline - 0,7 %
Lin - 0,4 %
Autres cultures industrielles - 0,1 %
Pommes de terre - 4,7 %
Mais fourrager - 7,8 %
Autres cultures fourragères - 4,5 %
Légumes de plein air - 1,7 %
Productions fruitières de plein air - 0,2 %
Jachères - 0,9 %
Autres - 0,4 %

(Vivre la Wallonie, 2013)

Agglomération liégeoise

L'arrière-pays de Liège, contrairement à d'autres parties de la Wallonie, est divisé en quatre grandes régions agricoles et possède ainsi un territoire agricole varié qui amène dès lors une production variée (Vivre la Wallonie, 2013).

- Région limoneuse (nord-ouest) : cultures (céréales, betteraves, etc.) ;
- Région herbagère (nord-est) : élevages bovins à spécialisation lait ;
- Région condrusienne (sud ouest) : équilibre production végétale et animale ;
- Condroz oriental (sud-est) : élevages bovins à dominante laitière.

Cette spécificité permet par exemple à la province de Liège d'être l'unique partie du territoire wallon à produire des fruits, par le biais de vergers mis en place dans la région à orientation herbagère.



(Marc, 2018)

TERRITOIRE DE CÔTE D'OR

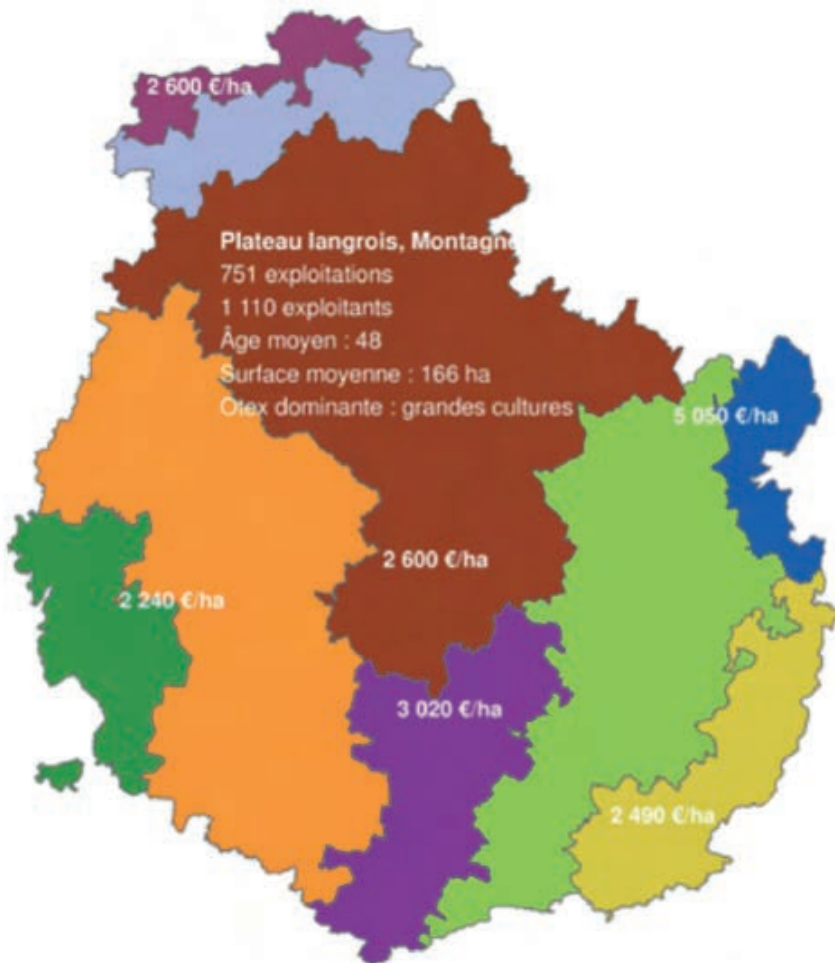
Le territoire dijonnais, intégré dans le département de la Côte d'Or¹, a connu l'apparition de ses premières vignes dès l'Antiquité. Elles sont d'ailleurs inscrites au patrimoine de l'UNESCO depuis 2015. Mais outre le vin, Dijon est depuis toujours un haut lieu de la gastronomie française, connu pour sa moutarde, pour son pain d'épices ou encore pour son bœuf bourguignon (Petit Futé, 2020).

Neuf régions agricoles sont définies en Côte d'Or (DRAAF, 2015) :

- **Le Tonnerrois** : voué aux céréales et à la vigne pour le crémant ;
- **La Vallée** : vouée également aux céréales et plus récemment à la vigne pour le crémant ;
- **Le Morvan** : caractérisé par son origine granitique. La forêt couvre plus de 45 % de sa surface, et la région est orientée vers l'élevage ;

- **L'Auxois** : vaste dépression dont le paysage est à dominante bocagère et l'élevage charolais y est très développé ;
- **Le Plateau langrois Montagne** : région diversement accidentée dont les forêts occupent plus du tiers du territoire, est aussi une grande zone de cultures et un des bastions traditionnels de l'élevage laitier en Bourgogne ;
- **La Côte viticole et ArrièreCôte de Bourgogne** : sur la pente orientale de cette région, repose le vignoble ;
- **La Plaine dijonnaise** : son sol permet toutes les cultures ;
- **La Vingeanne** se distingue par un relief plus vallonné et boisé ;
- **Le Val de Saône** : les sols sableux ont permis le développement des cultures légumières. Sur les sols plus hydromorphes et sur les sols alluviaux, les productions céréalières jouxtent les élevages bovins viande ou laitiers.

¹ “La Côte d'Or est un vaste département avec une densité de population contrastée : très faible au nord et à l'ouest, et très forte sur l'axe Dijon Beaune. Les exploitations sont spécialisées et de plus en plus grandes.” (DRAAF, 2015, p. 1).



Les quatre secteurs d'activité agricole se dégagent et sont les céréales et les grandes cultures, la viticulture, la polyculture et le polyélevage ainsi que la viande bovine.

Agglomération Dijonnaise

Le territoire autour de la ville de Dijon est marqué par une grande variété dans les paysages. On distingue ainsi six ensembles paysagers : les plateaux cultivés en clairière, le fond de vallée jardiné, la côte viticole et jardinée, les plaines céréalières, les coteaux composés et enfin les grandes cultures sur fond plat (Dijon Métropole, 2016).

Bien qu'une série de labels AOP mettent en avant la qualité des produits fromagers présents sur le territoire dijonnais, la région possède une forte identité viticole et des climats tous particuliers reconnus et protégés par l'UNESCO (Dijon Métropole, 2016).

(Agreste RA2010, 2013)

BIBLIOGRAPHIE

- Actu Environnement. (2020). Cycle biogéochimique. Consulté le 06/06/2020 sur : https://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition/cycle_biogeochimique.php4
- Calais, R., Dumat, C., Quinet, R., Miette, M. & Shrek, E., Analyse socio-scientifique de la qualité agro-environnementale et sanitaire des sols urbains pour promouvoir la transition agro-écologique. Vertigo. Consulté le 25/05/2020 sur : <https://journals.openedition.org/vertigo/21002>
- Dartevelle G., Dayez C., Pipart N. et alii. (2018). Le maraîchage agroécologique professionnel sur petite surfaces en zones (péri-) urbaines. Innoviris Bruxelles. Consulté le 25/05/2020 sur : http://www.cocreate.brussels/IMG/pdf/recueil_version_ecran.pdf
- DRAAF. (2015). L'agriculture côte-d'orient, hier et aujourd'hui. Agreste Bourgogne, 1(176). Consulté le 03/06/2020 sur : http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/AgresteBourgogne176_Cotedor_cle098739.pdf
- Godart M.-F., Quadu F. (2011). Notes de recherches, L'agriculture. CPDT, 1(28), 5-71. Consulté le 05/06/2020 sur : https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/pdf/ndr_28_cor.pdf
- Mellot, D. (2020). Fermes verticales ou cultures hors-sol : une solution prometteuse pour alimenter les grandes villes ? Notre-Planete. Consulté le 06/06/2020 sur : <https://www.notre-planete.info/actualites/4653-ferme-verticale-culture-hors-sol>
- Rombeau, J-M. (2019). La ferme verticale est un miroir aux alouettes. LeVif . Consulté le 03/06/2020 sur : https://www.levif.be/actualite/environnement/la-ferme-verticale-est-un-miroir-aux-alouettes/article-opinion-1138781.html?cookie_check=1591110508
- Simon, T. (2019). Rencontre entre le paysage urbain et le paysage agricole au Thiers-à-Liège. Travail de fin d'étude : Université de Liège.
- Petit Futé. (2020). Guide de la Côte-d'Or : La Côte d'Or gourmande. Consulté le 27/03/2020 sur <https://www.petitfute.com/d21-cote-d-or/guide-touristique/c30974-la-cote-d-or-gourmande.html>
- Vivre la Wallonie. (2013). Portrait de notre agriculture. SPW. Vivre la Wallonie, 1(20), 14-16. Consulté le 25/05/2020 sur : <https://www.wallonie.be/sites/default/files/2019-06/VLW%2020%20ETE%202013.pdf>

Globalement, les démarches de ceintures alimentaires s'inscrivent dans des ambitions de développement durable à l'échelle d'un territoire défini. À savoir, répondre aux problématiques actuelles de l'agriculture (cf. fiche **Contexte**), sur ce périmètre, sans compromettre de pouvoir répondre aux problématiques futures.

Il s'agit donc d'agir localement, selon diverses méthodes possibles, différant d'un système alimentaire à l'autre, sur l'alimentation du territoire : la production, la transformation et la consommation.

Il s'agit donc de mieux produire pour mieux manger. L'agriculture pourrait avoir ainsi de nombreux bienfaits pour le territoire sous 4 aspects principaux :

Un bénéfice social

Un bienfait environnemental

Une meilleure alimentation

Une économie au service de l'humanité

(SPW, 2020 & Marc, 2018).

SYSTÈME ALIMENTAIRE TERRITORIALISÉ

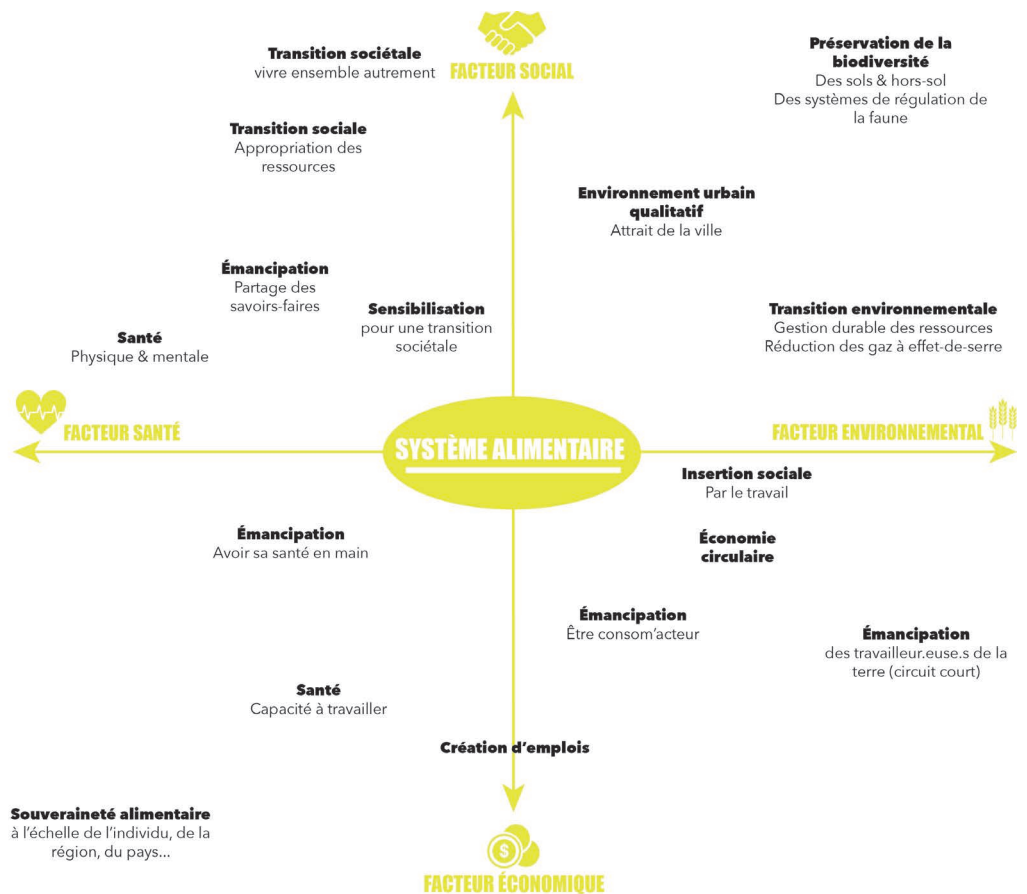
À l'échelle urbaine, il existe diverses méthodes pour mettre en place une politique alimentaire. Celles-ci se distingueront sur plusieurs aspects : plutôt techniques ou bien par les ambitions mises en avant par le système alimentaire. Ci-dessous, divers points qui peuvent distinguer les systèmes alimentaires, à savoir « la manière dont les hommes s'organisent, dans l'espace et dans le temps, pour obtenir et consommer leur nourriture » (Malassis cité dans Rastoin, 2009), les uns des autres :

Ambitions

Nombreux sont les bienfaits que l'on peut tirer d'un système alimentaire urbain. Ils vont toucher 4 aspects : social, environnemental, économique et sanitaire.

Selon les volontés de chacun, un système alimentaire privilégiera certaines ambitions qu'il transformera en objectifs (chiffrés ou non). Ceux-ci vont définir, avec d'autres facteurs, la direction que prendra le système alimentaire et les choix qu'il prendra dans sa concrétisation afin de desservir au mieux ces ambitions.

Selon chaque cas et ses ambitions, un système alimentaire pourra être plus institutionnalisé ou non. Plus ce sera le cas, plus il aura l'opportunité de donner du poids à ses volontés au travers d'objectifs (politiques) chiffrés.



(Inspiré de : ERU, 2020)

Agriculture

On peut distinguer différentes méthodes d'agriculture. Il existe 4 types d'agricultures selon 4 visions distinctes. Chacune de ces méthodes, s'inscrit dans une démarche globale selon des ambitions propres :

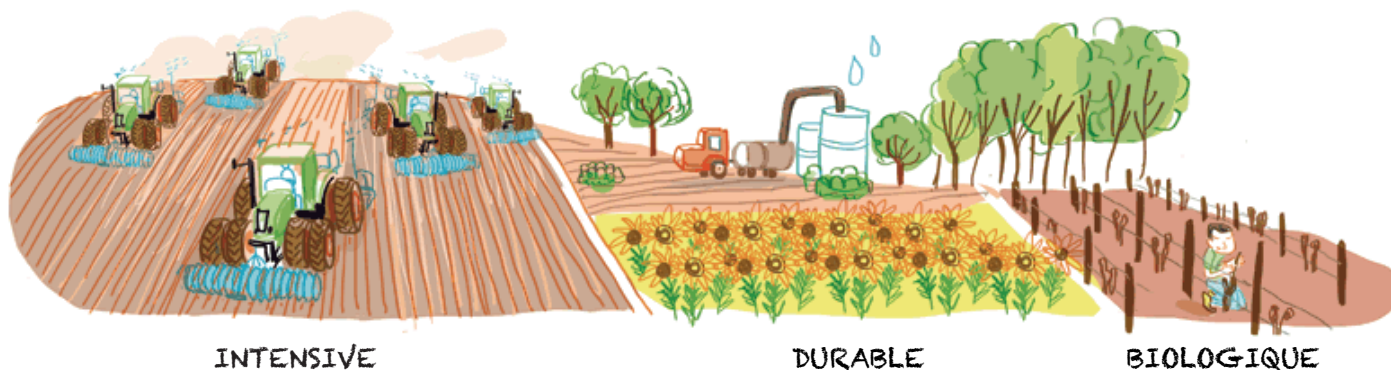
Agriculture conventionnelle : elle prime le rendement maximum des cultures notamment à l'aide de produits chimiques de synthèses ;

Agriculture raisonnée : soucieuse de son impact sur l'environnement, elle y veille sans remettre en question la rentabilité économique ;

Agriculture durable ou intégrée : elle allie les aspects économiques et environnementaux, avec des pratiques agricoles "au plus juste" ;

Agriculture biologique : elle s'inscrit dans une optique durable, rejetant l'emploi de produits chimiques de synthèse ou proscrivant la culture de l'OGM (organisme génétiquement modifié) afin, notamment, d'amoinrir les impacts environnementaux de l'agriculture.

(Etik'table, 2013)



(Etik'table, 2013)

Productivité et rentabilité

La productivité dépend de la production, c'est-à-dire le produit, et des facteurs de production, à savoir "le travail, le capital technique (installations, machines, outillages...), les capitaux engagés, les consommations intermédiaires (matières premières, énergie, transport...), ainsi que des facteurs moins faciles à appréhender bien qu'extrêmement importants, tels le savoir-faire accumulé." (Géococonfluences, 2015)

Les moyens mis en oeuvre par le type d'agriculture mise en avant vont donc influencer sur l'efficacité de la production et son rendement.

Ils auront, *in fine*, un impact sur sa rentabilité (Praly, et al, 2014).

On peut donc s'interroger : qu'est-ce qui mène nos sociétés à favoriser l'agriculture industrielle intensive ? Leur fort succès laisse à penser qu'elles forment le modèle le

plus rentable et le plus stable. Toutefois, il faut nuancer ce constat. En effet, ces techniques se pratiquent le plus souvent contre toute considération environnementale (usages d'intrants chimiques, de pesticides, de machines lourdes...). Par ailleurs, il faut constater que l'agriculture industrielle ne favorise pas toujours les meilleurs résultats en terme de qualité des produits (ce facteur est présenté dans la fiche "assiette"). Il faut par ailleurs également souligner le fait que les agricultures raisonnées, durables ou biologiques sont elles aussi capables d'atteindre un haut niveau de rendement (Andrea, 2010).

Les attendus du système alimentaire au niveau de la productivité et de la rentabilité différeront selon la politique de celle-ci et les moyens qui lui sont accordés. D'autres facteurs interviendront donc dans le choix, pour le système alimentaire, d'être par exemple plus industrialisé ou raisonné plus industrialisé ou raisonné.

Une alimentation durable, question de choix ?

Une alimentation locale est l'un des premiers pas à faire vers une alimentation durable. Elle est importante dans un contexte de conscientisation montante autour des questions environnementales. À plusieurs égards, elle se justifie pour se réapproprier son alimentation "à travers une agriculture locale, afin de devenir des "consom'acteurs" rejetant la société consumériste" (Bousbaine, 2020, p.66) : pour contrer la consommation de masse et le système capitaliste ; par peur des risques découlant du système

agro-industriel sur la santé humaine ; par méfiance des grandes institutions de l'alimentation et l'opacité qui les entourent.

En synthèse, on distingue dans nos sociétés deux grands modes de distribution : la grande distribution, qui s'inscrit dans la mondialisation et les circuits de proximité, qui favorisent les échanges locaux et plus souvent une agriculture raisonnée. Cette première catégorie assure la majorité

de la distribution. Il faut donc s'interroger : les valeurs portées par le circuit court sont-elles moins séduisantes que celles portées par la grande distribution? Un benchmarking permettrait de constater rapidement que les produits proposés par la grande distribution sont souvent moins chers que ceux distribués en circuit court. Cette analyse offre un premier argument clé pour les consommateurs. La facilité d'accès à ces produits ainsi que la stabilité des stocks constituent probablement des seconds éléments de réponse par rapport au choix du consommateur. On considère souvent que l'alimentation durable est une

affaire de choix, que c'est le consommateur qui dicte la tendance... "On vote trois fois par jour en mangeant", comme dit l'expression. Cela dit, il est de la responsabilité du système alimentaire de favoriser l'accès à l'alimentation durable afin de satisfaire la demande montante (par la conscientisation générale autour des enjeux de durabilité et par la mise à disposition de produits locaux, de qualité) vers une alimentation alternative et plus raisonnée (Bousbaine, 2020).

Ceinture alimentaire

Un système alimentaire territorial peut donc prendre de nombreuses formes. L'idée d'une ceinture alimentaire peut ainsi diverger de l'image d'une boucle verte agricole ceinturant toute l'agglomération. La forme que prendra la ceinture alimentaire dans le territoire découlera de la politique souhaitée, des ambitions, de l'agriculture valorisée...

C'est l'ensemble de ces critères qui définiront le type de système alimentaire.

Il se distingue donc de la simple idée d'agriculture urbaine à laquelle il est souvent associé qui n'est qu'une méthode empruntable parmi d'autres.

OBJECTIFS "PRÉCIS" IN FINE DIVERGENTS

Selon le type ou la politique mis en place pour la ceinture alimentaire, les ambitions, qui se précisent en objectifs, diffèrent. Les exemples de Dijon et de Liège vont nous permettre de comprendre quelles sont les atouts et les faiblesses de leurs pratiques en la matière.

Système alimentaire à Dijon

FONDEMENTS

Dans le cas du «Système alimentaire durable de 2030» à Dijon, son approche institutionnalisée dans le secteur a permis à Dijon Métropole de bénéficier des soutiens nécessaires à la réalisation des objectifs fixés par les autorités compétentes dans l'alimentation à différents niveaux¹.

Situé en France, où le système alimentaire a été reconnu comme le plus durable par de nombreuses études (Cambier, 2019), et plus précisément au sein de la Région de la Bourgogne-Franche-Comté, Dijon s'intègre sur des territoires où les politiques s'engagent à développer les secteurs qui intègrent le système alimentaire de façon durable et équitable.

Au niveau régional, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) est un service déconcentré du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et assure "un rôle de pilotage ou de mise en œuvre" de ces politiques "en matière d'alimentation, de nutrition et de santé animale et végétale." (DRAAF, 2018)

Au sein de la DRAAF, le Service Régional de l'Alimentation (SRAL) est chargé d'appliquer la politique publique de l'alimentation (Baldelli, *et al.*, 2017).

¹ Echelons locaux et supra locaux.

ENJEUX À DIFFÉRENTES ÉCHELLES

L'enjeu de cette politique est « d'assurer à la population l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique » (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2020).

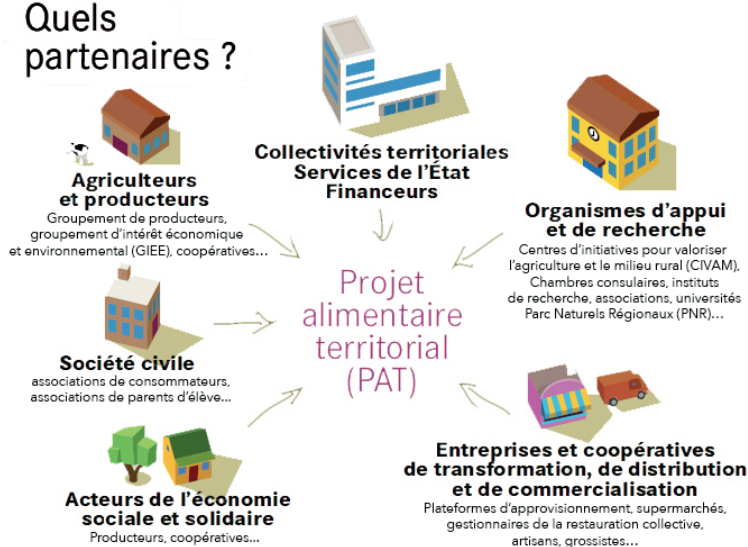
Les actions mises en oeuvre peuvent se concrétiser à l'aide de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) favorisant, ainsi, le rapprochement des acteurs du système alimentaire (producteurs, transformateurs, distributeurs...), le développement d'une agriculture sur le territoire et garantir la qualité de l'alimentation mais aussi

afin d'élaborer des réponses de manière concertée en cohérence avec la structuration de l'économie agricole (Baldelli, et al., 2017).

Inscrits dans la "Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt" adoptée en 2014 en France, "les projets alimentaires territoriaux (PAT) sont élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire. Ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel, à des actions partenariales répondant aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire." (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2017).

(cf. Fiche **Outils**)

Quels partenaires ?



Catégories d'acteurs mobilisés pour l'élaboration d'un PAT (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2017).

La région Bourgogne-Franche-Comté dispose d'un pôle d'innovation agroalimentaire et apparaît comme un terrain d'expérimentation pour la recherche de réponses aux enjeux agricoles (Baldelli, et al., 2017).

OBJECTIFS

À l'échelle de Dijon Métropole, l'ambition est de "démontrer que l'évolution vers un système alimentaire durable est une opportunité pour la transformation d'un territoire, d'un point de vue tant environnemental, économique que social" (Echo des communes, 2018). La ville précise celle-ci à travers la définition de trois enjeux menés selon une approche systémique liée à l'alimentation :

- développer un système alimentaire durable facteur de qualité environnementale du territoire ;

- créer un système alimentaire facteur de développement économique et d'emplois pour le territoire ;
- améliorer la qualité de vie et renforcer la cohésion sociale.

Le projet « Système alimentaire durable de 2030 » de Dijon concrétise ces objectifs en repensant "intégralement notre modèle alimentaire, du champ à l'assiette, en s'appuyant sur les atouts d'un territoire" et en cherchant à produire "d'ici 2030 au moins 50% de l'alimentation locale, bio ou

agro écologique” pour ses 400 000 habitants et ainsi “à multiplier par trois la capacité d’autosuffisance alimentaire de la métropole” (Joly, 2019).

Ce projet a permis à la ville, en 2019, d’être labellisée par l’Etat de “territoire d’in-

novation” et de recevoir des fonds pour un total de 46 millions d’euros destinés à “créer autour de l’agglomération un écosystème vertueux produisant une alimentation saine” (Dijon Métropole, 2020).

Ceinture alimentaire à Liège

Dans le cas de la ceinture alimentaire à Liège, les ambitions qui sont “la mise en place d’un programme d’écologisation, de relocalisation et de démocratisation profonde du système alimentaire de la province de Liège afin de parvenir à structurer une filière alimentaire complète en circuit court, locale, éthique, innovante et structurée autour d’entreprises à finalité sociale” (Asbl urbAgora, 2018) rejoignent ceux de Dijon même si leur approche est nettement différente étant donné qu’à Liège le développement de la ceinture alimentaire repose sur une approche bottom-up² (cf. fiche **Acteurs**) et est ainsi très peu institutionnalisée. Il s’agit essentiellement d’une mise en relation volontariste de divers acteurs du secteur agricole entre eux, plutôt qu’une réelle démarche politique (Jonet, 2020).

OBJECTIFS

Deux grands objectifs apparaissent tout de même : “Nourrir 50 % de la population liégeoise d’une production locale” et “dédier 10% du territoire à de l’agriculture locale alternative en relation directe avec les agriculteurs traditionnels” (Marcq *et al.*, cité dans Marc, 2018, p. 25). Pour développer un système alimentaire local et durable, la CATL agit par une démarche de soutien aux projets ainsi que par un lobbying auprès des citoyens et des pouvoirs publics. Par ailleurs, comme bien d’autres territoires occidentaux, les acteurs wallons ont fait le choix auparavant de délocaliser une série d’outils (les meuneries, fabriques de contenants en papier...) nécessaires au fonctionnement d’une chaîne de production complète (cf. fiche **Contexte**). La Ceinture Aliment-Terre cherche donc à recréer ces modèles complets. Il s’agit d’une tâche compliquée : parvenir à rendre ces produits rentable pour les acteurs producteurs et abordable pour le consommateur, n’est pas forcé-

ment chose aisée. Compte tenu des coûts d’emploi locaux, de la perte d’habitude ou de savoir faire ou de l’existence d’autres réseaux bien établis. (Jonet, 2020)

Etant donné les systèmes mis en place par la politique locale, les objectifs annoncés initialement semblent peu justifiables et atteignables. En effet, l’approche bottom-up du développement des secteurs alimentaires ne permet pas d’avoir des objectifs plus explicites et étant dépendant de subsides temporaires ils sont confrontés à un avenir incertain (Jonet, 2020).

Son approche bottom-up² est cependant intéressante pour l’intégration de tous dans les secteurs de l’alimentaire et génère une certaine sensibilisation et renforce l’attractivité et cohésion sociale et culturelle sur le territoire avec la création de coopératives, d’organisation d’événements artistiques autour de l’alimentation...

² Dite aussi approche ascendante de par l’initiative citoyenne

À travers ces deux exemples, la ville de Dijon et la ville de Liège, montrent des différences dans la gouvernance de leur système alimentaire. Ainsi, l’approche institutionnelle, dite Top-Down, à Dijon a permis de développer des outils et le soutien nécessaire à la concrétisation des objectifs du projet « Système alimentaire durable de 2030 ». À l’inverse, la Ceinture Aliment-Terre de Liège ne reçoit que très peu de soutien et d’aides. Ils bénéficient de subsides pour l’année 2020, mais l’obtention, à nouveau, de ceux-ci est incertaine pour les années à venir.

Cependant, son approche Bottom-up permet de manière plus efficace de renforcer l’attractivité, la cohésion sociale et culturelle sur le territoire et génère une sensibilisation et un engouement autour de l’alimentation partant d’une initiative proche de la population et non manipulée par les enjeux multiples du territoire instaurés par les politiques. Cette approche est alors à valoriser et à soutenir afin que ses bienfaits puissent être significatifs sur le territoire.

BIBLIOGRAPHIE

- Andrea, (2010). Développement durable : Agissons avant qu'il ne soit trop tard. Consulté le 03.06.2020 sur https://planeteandrea-andrea.blogspot.com/2010/10/inconvenients-de-lagriculture_3961.htm
- Agreste RA2010, (2013). Valeurs vénales des terres et prés libres, ©IGN BdCarto®
- Asbl urbAgora (2018). Ceinture aliment-terre liégeoise. Consulté le 05.06.2020 sur <https://www.avrilenville.be/partenaires/ceinture-aliment-terre-liegeoise.html>
- Baldelli, et al. (2017). Projets alimentaires territoriaux. Diagnostic en Bourgogne Franche Comté. Consulté le 28.02.2020 sur http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/ProjetC_PAT_rapportVF_cle059896.pdf
- Bousbaine, A. (2020). Ville et agriculture face à l'émergence des systèmes agro-alimentaires innovants. Etudes de cas dans deux agglomérations wallonnes: Charleroi et Liège [Thèse, Université de Liège, inédit].
- Cambier, C. (2019). La France a-t-elle vraiment «l'agriculture la plus durable du monde depuis trois ans», comme l'assure Didier Guillaume ? Consulté le 02.03.2020 sur <https://www.lci.fr/planete/agribashing-la-france-a-t-elle-vraiment-l-agriculture-la-plus-durable-du-monde-depuis-trois-ans-comme-l-assure-didier-guillaume-2129161.html>
- Dijon Métropole. (2020). Budget 2020 la Métropole investit pour ses habitants. Consulté le 04.03.2020 sur www.metropole-dijon.fr › content › download › file
- DRAAF. (2018). SRAL - Service Régional de l'Alimentation. consulté le 03.06.2020 sur <http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/SRAL-Service-Regional-de-l>
- Echo des communes. (2018). Dijon métropole s'engage pour le projet « Système alimentaire durable de 2030 ». Consulté le 07.03.2020 sur https://www.echodescommunes.fr/actualite_2376_dijon-metropole-s-engage-pour-le-projet-systeme-alimentaire-durable-de-2030.html
- Etik'table. (2013) Mode de production. Consulté le 20.04.2020 sur <http://www.etiktable.fr/l'alimentation-responsable/mode-de-production/>
- Géoconfluences. (2015). Productivité. Consulté le 20.04.2020 sur <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/productivite>
- Joly, G. (2019). Dijon à la recherche du système alimentaire de demain. Consulté le 15.04.2020 sur <https://leshorizons.net/dijon-systeme-alimentaire-durable/>
- Jonet, C. (2020). Entrevue à la Ceinture Alimentaire de Liège le 10.03.2020.
- Malassis, L. (1994). Nourrir les hommes, p224
- Marc, O. (2018). La ceinture Aliment Terre Liégeoise. Consulté le 19.03.2020 sur https://jacquesteller.files.wordpress.com/2018/11/la-catl_marc-ophe-lie-20180131.pdf
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. (2017). Comment construire son projet alimentaire territorial ? Consulté le 03.06.2020 sur <https://agriculture.gouv.fr/comment-construire-son-projet-alimentaire-territorial>
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. (2020). Programme national pour l'alimentation 2019-2023 : territoires en action. Consulté le 16.04.2020 sur <https://agriculture.gouv.fr/programme-national-pour-la-limentation-2019-2023-territoires-en-action#:~:text=La%20politique%20de%20l'alimentation,de%20l'environnement%20et%20des>
- Praly, C., Chazoule, C., Delfosse, C. & Mundler, P. (2014) Les circuits de proximité, cadre d'analyse et de relocalisation des circuits alimentaires, Géographie, économie, société, 16, pp. 455-478. Consulté le 03.06.2020 sur <https://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2014-4-page-455.htm>
- Rastoin, J.-L. (2009). Dynamique du système alimentaire, Consulté le 03.06.2020 sur <https://alimentation-sante.org/wp-content/uploads/2012/07/Dynamique-du-systeme-alimentaire.pdf>
- Service Public de Wallonie. (2010). Alimentation et environnement : Guides des bonnes pratiques alimentaires dans le respect de l'environnement. Consulté le 20.04.2020 sur http://environnement.wallonie.be/publi/education/alimentation_environnement.pdf

Cette fiche présente les différents acteurs impliqués dans les systèmes alimentaires. D'abord à travers les usages liés à l'alimentation, ensuite à travers les systèmes de distribution, d'organisation et de prise de décisions. Dijon et Liège serviront d'exemples pour présenter deux variantes de fonctionnement pour ces réseaux d'acteurs.

GOVERNANCE DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES

Les systèmes alimentaires urbains peuvent mettre en réseau un grand nombre d'acteurs. Ces systèmes, ou ceintures alimentaires, adoptent des fonctionnements variés et différents leaderships peuvent exister au sein de ces démarches. Par ailleurs, les approches "bottom-up" ou "top-down" mènent à des résultats différents.

Bottom-up

Il s'agit d'une démarche ascendante qui part du terrain et de la mise en œuvre. Elle permet de "souligner le rôle des acteurs de terrain dans la mise en œuvre des politiques publiques" (Le politiste, 2020).

Top Down

Il s'agit d'une approche descendante dans laquelle les autorités publiques ont l'initiative. Elles ont souvent l'avantage de mieux définir les termes du projet ainsi que de lui assurer dès le départ un soutien institutionnel et financier (Dawance, 2019).

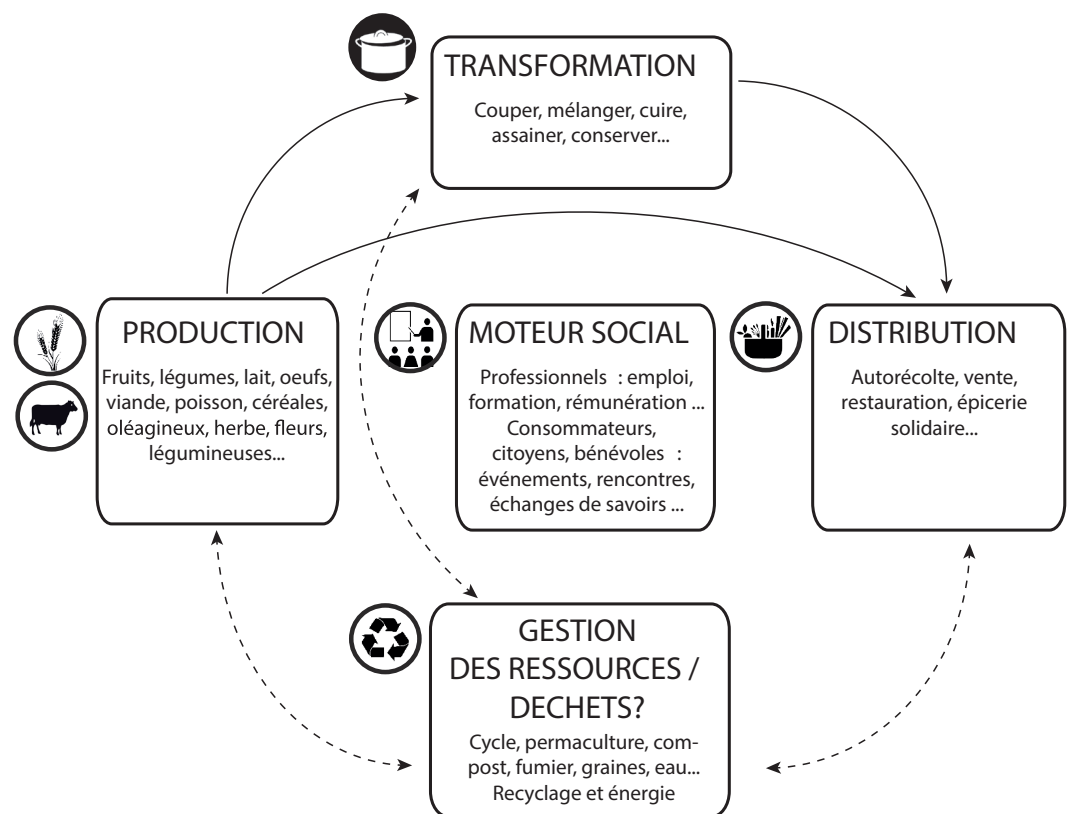
LA CHAÎNE DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION

La **production**, qu'il s'agisse d'élevage animal ou de culture horticole, forme la première étape de la boucle qui permet d'alimenter les consommateurs.

Les produits de la première étape peuvent ensuite éventuellement être **transformés** (en fromages, jus, potages, charcuterie, plats préparés...).

Vient ensuite le moment de la **distribution** et de la commercialisation des produits. Il s'agit de l'étape par laquelle le produit arrive aux mains du consommateur.

Une fois le produit consommé, il est alors souvent possible de **revaloriser** les déchets engendrés.



(Inspiré de ERU, 2020)

LA GRANDE DISTRIBUTION ET LES CIRCUITS DE PROXIMITÉ

Dans les grandes lignes, on peut distinguer deux tendances par rapport à la distribution de l'agriculture. Ces modes de distribution sont le plus souvent associés à des modes de production qui y correspondent.

La grande distribution

Les entreprises de la grande distribution assurent aujourd'hui dans les pays développés l'essentiel de la distribution des produits d'alimentation¹ (Bousbaine, 2020). Ces chaînes de grande distribution proposent principalement des produits en libre service en mettant en avant une large gamme de produits, pas forcément locaux. Elles peuvent cependant prendre divers petits engagements afin de correspondre à une démarche plus durable - produits bio ou équitables, fruits de culture intégrée, etc. - (Bathelot, 2018). Si les grandes surfaces distribuent en

proportion conséquente des produits liés à l'agriculture intensive ou des produits issus de territoires éloignés, on y trouve tout de même de plus en plus de produits locaux et durables.

La grande distribution et les systèmes agroalimentaires qui y sont liés ont souvent fait l'objet de critiques. Ce modèle affiche plusieurs faiblesses, sur le plan socio-économique (disparition d'exploitations de petite taille, salaires bas, ultra-compétitivité, dépendance et sécurité alimentaire faible) et sur le plan environnemental (Bousbaine, 2020).

¹ En Belgique par exemple, cinq marques de grandes surfaces partagent 88% des parts du marché.

Les Circuits de proximité

Les circuits de proximité valorisent directement une relocalisation du circuit alimentaire ancré dans le territoire.

Ainsi, ces AFN² forment depuis les années 90 une alternative à la normalisation, à la mondialisation et à la nature contraire à l'éthique du système alimentaire industriel, ils offrent une alternative face aux dérives de l'industrie agro-alimentaire (Bousbaine, 2020, p. 195). Ils ont souvent pour principal avantage d'impliquer moins d'intermédiaires entre la production et la vente du produit dans un espace géographique le plus restreint possible. Ainsi, "cette démarche permet de reconfigurer et d'améliorer les liens entre les producteurs, d'un côté, et les consommateurs, de l'autre" (Bousbaine, 2020, p. 195).

Ces circuits peuvent prendre différentes formes dont voici quelques exemples intéressants dans les encadrés.

À noter que ce type d'initiative, parfois chronophage³, peut parfois laisser place à un certain essoufflement après un certain temps de pratique. Bousbaine (2020) met également en avant le fait que ce type de pratique fonctionne souvent dans une logique d'enfermement ou de niche et que ces différents groupes sont difficiles à mettre en réseau.

² Alternative Food Network

³ Moins dans le cas de la vente en direct.

Quatre exemples d'AFN :

Le **Community Supported Agriculture** est un modèle dans lequel "un groupe de citoyens s'associe directement à un producteur local et s'engage sur la saison à s'approvisionner chez ce producteur en circuit court. L'engagement financier en début de saison apporte au producteur une garantie d'écoulement de ses produits et de revenu stable pour l'année." (La Ferme du Chant des Cailles, 2020).

Les **GAC** et **GASAP** sont des groupes d'achats (à l'échelle d'une rue ou d'un quartier) grâce auxquels les consommateurs peuvent recevoir des paniers locaux.

L'**autocueillette** permet à des membres affiliés de récolter eux-mêmes les produits nécessaires à leurs besoins précis, avec l'assurance d'avoir des produits d'une extrême fraîcheur. L'agriculteur gagne lui un temps précieux et une économie de moyens dans ce type de méthode (La Ferme du Chant des cailles, 2020).

La présence sur les **Marchés locaux** ou la **Vente en direct** sur le lieu d'exploitation forment également des occasions pour favoriser les circuits courts.

LES ACTEURS DE LA CEINTURE ALIMENT-TERRE LIÉGEOISE

Démarche globale

La Ceinture Aliment-Terre liégeoise naît de manière officielle en 2012. Elle est initiée par des citoyens engagés et issus de secteurs variés. La structure propose de fédérer et de mettre en réseau toutes les actions isolées en faveur d'une transition, voir d'une autonomie alimentaire, à défaut d'action publique allant dans ce sens sur le territoire liégeois (Feyereisen, 2017).

Pour définir les rôles de la CATL, les acteurs locaux se basent sur une série de travaux scientifiques réalisés sur le sujet. Cette base théorique établira les grands objectifs de la structure et elle dessinera la ligne directrice à adopter par les acteurs de la CATL.

Afin de pérenniser la CATL et lui donner une valeur officielle et légitime, les acteurs locaux cherchent à obtenir le soutien d'acteurs institutionnels et de partenaires publics. Ces soutiens auront deux objectifs principaux : obtenir des financements pour lancer la structure et la maintenir dans le temps, ainsi que mobiliser les pouvoirs publics autour de la question de la transition alimentaire (Feyereisen, 2017).



(CATL, 2020)

Nous pouvons ainsi conclure que l'action de la Ceinture Aliment-terre Liégeoise est représentative d'un fonctionnement bottom-up, à travers lequel les citoyens s'emparent d'une question pour ensuite la présenter aux pouvoirs publics qui ont, eux, la capacité de l'officialiser et la renforcer.

Missions et actions

Les missions de la Ceinture Aliment-Terre pourraient se résumer en deux grands points. La structure a comme volonté première et principale de mettre en réseau des acteurs locaux et des projets alternatifs au système agroalimentaire classique en région liégeoise (Marc, 2018) :

- soutenir, développer et accompagner la filière alimentaire locale en circuit court en agissant autant sur les projets émergents que les existants,
- faciliter l'accès au foncier et assurer le financement des projets.

Pour accompagner cette action de mise en réseau, la CATL agit également au niveau des citoyens, les potentiels consommateurs des circuits locaux et au niveau politique qui a les capacités de soutenir la structure et ce type d'initiative (Marc, 2018) :

- impliquer les citoyens dans les projets pour leur permettre de s'éduquer et de se sensibiliser aux enjeux mis en avant par la CATL.

Mobiliser les acteurs politiques et institutionnels pour recevoir les soutiens financiers et juridiques qui permettront d'aider les actions de la CATL.

Financements

La Ceinture Aliment-Terre a d'ailleurs obtenu les financements nécessaires au fonctionnement de l'asbl, auprès du ministère wallon de l'économie. Le montant total des subsides perçus par l'asbl chaque année s'élève à 120 000 €. Cette somme couvre les coûts de fonctionnement et les personnes qui travaillent au sein de la structure (C. Jenet, communication personnelle, 10 mars 2020).

Il faut tout de même nuancer ce mode de financement. Les subsides sont à la fois peu élevés, difficiles à obtenir et incertains (ils sont accordés annuellement à l'asbl). Ils sont par ailleurs l'unique source de revenus de la CATL qui risquerait d'être fortement impactée si ces subsides venaient à disparaître (C. Jenet, communication personnelle, 10 mars 2020).

Parallèlement à la Ceinture Aliment-Terre, les acteurs locaux, qu'ils soient producteurs ou distributeurs, ont recours à des fonds privés et/ou citoyens, notamment par le biais des structures de coopératives (CATL, 2020).

LES ACTEURS DU SYSTÈME ALIMENTAIRE DIJONNAIS

Mise en avant des atouts du territoire par une gouvernance adaptée

Dijon a depuis longtemps entretenu des rapports étroits avec son agriculture et l'alimentation. Depuis l'Antiquité, la ville a connu le développement de ses vignes, puis la ville a su se diversifier en valorisant la gastronomie française avec les produits de son terroir (Petit Futé, 2020). Sa place dans la gastronomie lui a, ainsi, permis d'héberger la **cité internationale de la gastronomie et du vin** suite à la décision de l'état (Joly, 2019).

Le secteur de l'alimentaire dans la Métropole a su se développer en mettant à profit ses atouts sur le territoire.

La région a su être d'autant plus attractive en rayonnant sur différents secteurs de l'alimentation grâce au rôle des autorités compétentes, qui a permis d'instaurer le cercle vertueux du système alimentaire dijonnais.

Son intégration au secteur de l'alimentaire mais aussi le soutien des politiques sont d'autant plus présentes depuis 2000, suite à l'intégration de Vitagora, pôle important de compétitivité dédié à l'**agroalimentaire** et d' Agronov, pôle centré sur les **agrotechnologies** et l'**agroécologie**. De plus, la région a su créer son réseau Foodtech Dijon-Bourgogne-Franche-Comté qui fédère les différentes startups et acteurs de la Foodtech et de l'Agtech.

Dijon bénéficie de nombreux atouts qui permettent la **durabilité du secteur** à travers l'implantation de nombreuses entreprises qui siègent dans la Métropole telles que Bericap, Tetra Pak, Dijon céréales, Eurogerm, Amora, etc. Son **pôle d'enseignement** dans le supérieur, la **recherche** et le **transfert de technologies** avec AgroSup Dijon et les différents laboratoires de renommée internationale, comme l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), le centre des sciences du goût et de l'alimentation et bien d'autres, permettent un développement du secteur alimentaire au sein de la Métropole (Dijon Métropole, 2020).

La cohérence actuelle du système alimentaire est, notamment, due à la législation française qui s'implique dans la réalisation des enjeux actuels durables de l'alimentation.

La cohérence des politiques sectorielles est alors soutenue et facilitée par l'élaboration des **Projets Alimentaires Territoriaux** (PAT) à l'échelle nationale (cf. fiche **Objectifs**). La multiplicité des acteurs mobilisés et leur coor-



(Mouretin, 2016)



TERRITOIRES D'INNOVATION

LE GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

(Dunkerque Promotion, 2020)

dination permettent au PAT de répondre aux objectifs du Plan régional d'agriculture durable et du Programme national pour l'alimentation (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2017).

L'émergence d'un projet fédérateur

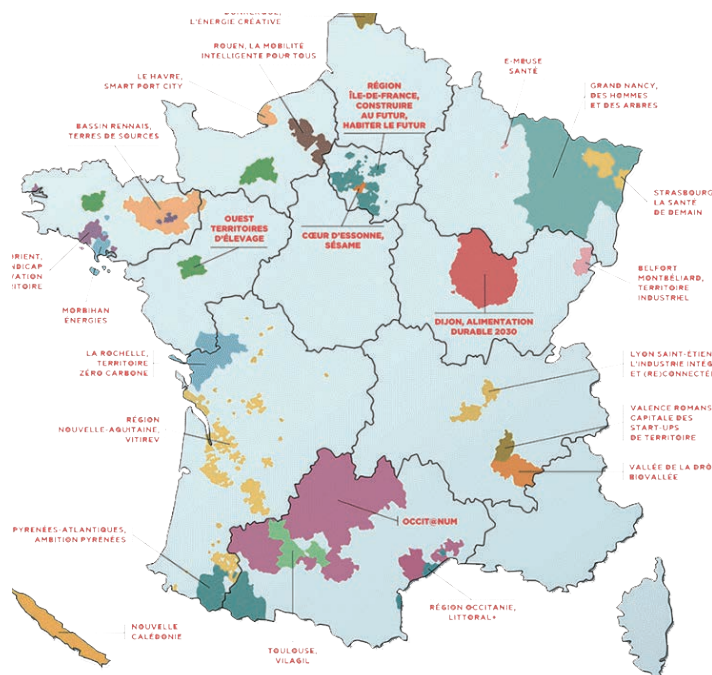
L'approche institutionnelle a pu émerger et se renforcer grâce au caractère innovant de la ville et de son intérêt pour la recherche dans le secteur de l'alimentaire.

Les bases solides des stratégies de développement du système alimentaire dijonnais ont permis de le rendre visible à plus grande échelle, ainsi le projet "Dijon Alimentation Durable 2030" a vu le jour. Il a été fondé à partir du croisement entre cette multiplicité d'acteurs rejoignant les collectivités, les consommateurs, les chercheurs, les entreprises. Ce projet a été retenu, en septembre 2019, pour l'appel à projet "Territoires d'Innovation de Grande Ambition" (TIGA) lancé par l'Etat dans le cadre du "Programme d'Investissements d'Avenir" (PIA) pour s'emparer du sujet de la transition écologique. 450 millions d'euros ont ainsi été redistribués aux 24 lauréats, où 46 millions d'euros de budget prévisionnel ont été accordés à la ville de Dijon sur 10 ans (Joly, 2019).

Les acteurs locaux du territoire contribuent au maintien des objectifs précisés dans le projet "système alimentaire durable 2030" en raison de la qualité et de la proximité de la production alimentaire dans la Métropole. Nous pouvons citer certains bénévoles du magasin collaboratif "court circuit 21" ainsi que le "potager des Ducs" qui produit 100% des légumes dijonnais. Nous pouvons notamment citer la production de cassis ou encore les champs de moutarde au domaine de la Cras, produits provenant de la région (Dijon Métropole, 2020).

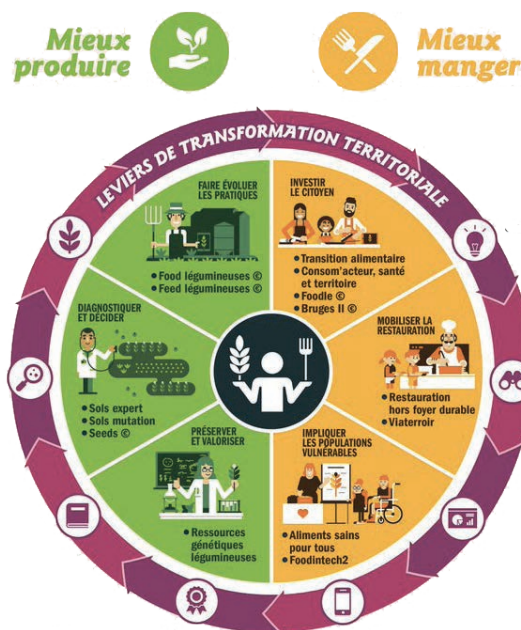
Une approche top-down a été mise en place par le pouvoir politique local qui considère la question de l'alimentation comme essentielle dans le développement du territoire dijonnais de part la structuration de l'économie agricole et l'amélioration de la qualité de l'alimentation de manière durable (cf. fiche Outils).

Cette approche descendante permet ainsi de bénéficier de subsides nécessaires à la réalisation des objectifs du "système alimentaire durable 2030" et à faciliter les démarches pour tous vers un avenir plus durable. Il est également important de souligner le rôle essentiel des acteurs locaux et des citoyens dans leur démarche quotidienne dans le cycle de l'alimentation (Baldelli, et al. 2017).



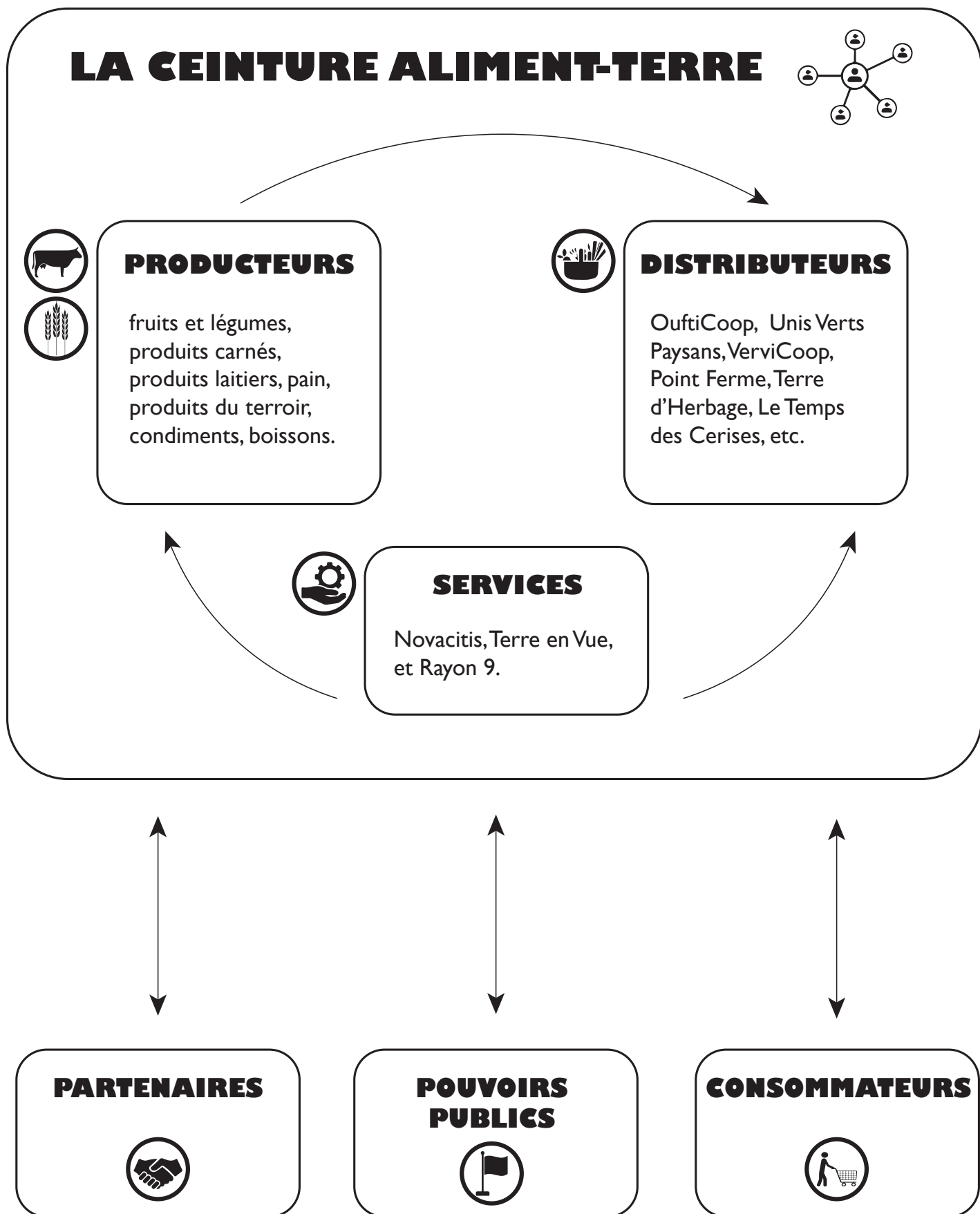
(Zapalski, 2019)

DIJON ALIMENTATION DURABLE 2030

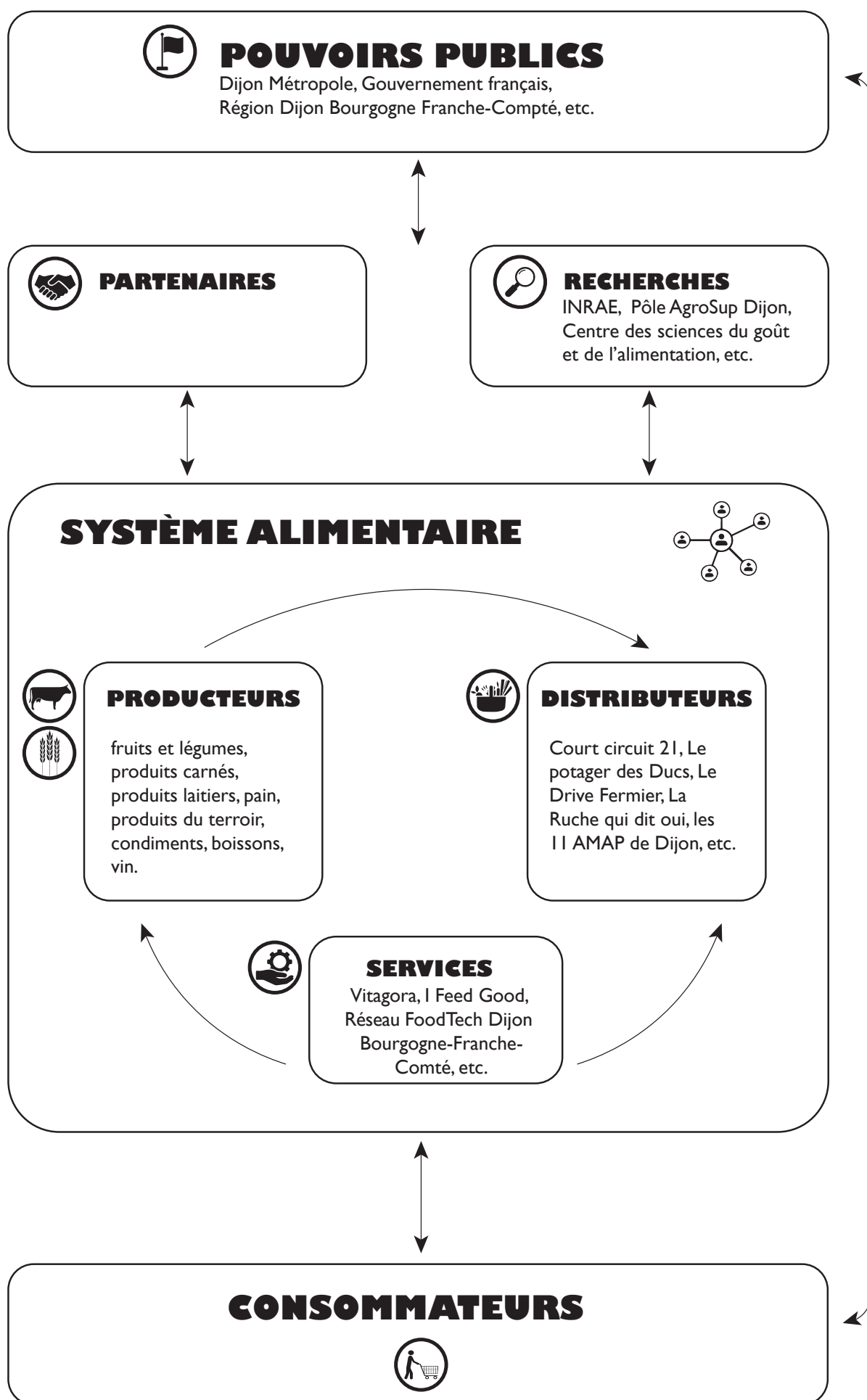


(La FoodTech, 2020)

PROPOSITION DE MODÉLISATION DE LA CEINTURE ALIMENT-TERRE



PROPOSITION DE MODÉLISATION DU SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE DE DIJON 2030



BIBLIOGRAPHIE

- Baldelli, et al. (2017). Projets alimentaires territoriaux. Diagnostic en Bourgogne Franche Comté. Consulté le 28.02.2020 sur http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/ProjetC_PAT_rapportVF_cle059896.pdf
- Bathelot, B. (2018). Grande distribution. Consulté le 03.06.2020 sur : <https://www.definitions-marketing.com/definition/Grande-distribution/>
- Bousbaine, A. (2020). Ville et agriculture face à l'émergence des systèmes agro-alimentaires innovants. Etudes de cas dans deux agglomérations wallonnes: Charleroi et Liège [Thèse, Université de Liège, inédit].
- CATL. (2020). Réseau. Consulté le 03.06.2020 sur : <https://www.catl.be/le-reseau/>
- Dawance, S. (2019). Démarche du projet urbain et de territoire : stratégies, outils, acteurs. Cours à la Faculté d'Architecture de Liège 2018/2019.
- Dijon Métropole. (2020). Un système alimentaire durable pour 2030. Consulté le 10.05.2020 sur <https://www.metropole-dijon.fr/Grands-projets/Un-systeme-alimentaire-durable-pour-2030>
- Dunkerque Promotion. (2020). Dunkerque, Lauréat Territoire d'Innovation. Consulté le 16.06.2020 sur <https://www.dunkerquepromotion.org/2019/09/dunkerque-territoire-dinnovation/>
- Feyereisen M., (2017). La Ceinture Aliment-Terre liégeoise : des initiatives locales au projet de transition territoriale. Consulté le 03.06.2020 sur : https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/210425/3/Feyereisenetal_la%20CATL_initiativeslocales_projettransitioterritorial.pdf
- Jenet, C. (2020). Communication personnelle, 10 mars 2020 à la CATL.
- Joly, G. (2019). Dijon à la recherche du système alimentaire de demain. Consulté le 15.04.2020 sur <https://leshorizons.net/dijon-systeme-alimentaire-durable/>
- La Ferme du Chant des Cailles, (2020). La Ferme du Chant des Cailles Consulté le 09.06.2020 sur <http://www.chantdescailles.be>
- La FoodTech. (2019). Dijon, Alimentation Durable 2030. Consulté le 09.06.2020 sur <https://twitter.com/LaFoodTech/status/1172495308724625408>
- Le politiste. (2020). La mise en oeuvre de l'action publique. Consulté le 09.06.2020 sur <https://le-politiste.com/la-mise-en-uvre-de-laction-publique/>
- Marcq, P., Jonet, C., Verhaegen, E., Feyereisen, M., Mertens, S., et Stassart, P. M. (2015). La ceinture aliment terre liégeoise face aux défis de son positionnement théorique politique et institutionnel. Consulté le 03.06.2020 sur : <https://cidd2015.sciencesconf.org/51584/document>
- Marc, O. (2018). La Ceinture Aliment-Terre liégeoise. Consulté le 19/03/2020 sur https://jacquesteller.files.wordpress.com/2018/11/la-catl_marc-ophe-lie-20180131.pdf
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. (2017). Comment construire son projet alimentaire territorial ? Consulté le 03.06.2020 sur <https://agriculture.gouv.fr/comment-construire-son-projet-alimentaire-territorial>
- Mouretin, J.-N. (2016). Dijon : c'est parti pour la Cité internationale de la Gastronomie et du Vin. Consulté le 09.06.2020 sur <https://beaux-vins.com/2016/02/dijon-cest-parti-pour-la-cite-internationale-de-la-gastronomie-et-du-vin/>
- Petit Futé. (2020). Guide de la Côte-d'Or : La Côte d'Or gourmande. Consulté le 27.03.2020 sur <https://www.petitfute.com/d21-cote-d-or/guide-touristique/c30974-la-cote-d-or-gourmande.html>
- Zapalski, E. (2019). 24 territoires d'innovation vont bénéficier d'une enveloppe de 450 millions d'euros sur dix ans. Consulté le 09.06.2020 sur <https://www.banquedesterritoires.fr/24-territoires-dinnovation-vont-beneficier-dune-enveloppe-de-450-millions-deuros-sur-dix-ans>

La mise en place et la mobilisation d'outils en faveur du développement de systèmes alimentaires sont un enjeu de taille dans ce type de projet. Si elles sont combinées à une cohésion accrue entre les différents acteurs du territoire, elle permettent d'en assurer sa pérennité.

En France, la question alimentaire, au cours des dernières années, est devenue un nouvel enjeu au sein des politiques publiques pour le développement durable des territoires (cf. Le système alimentaire de Dijon dans la fiche **Ambitions**). Petit à petit, les collectivités locales s'emparent de ce sujet. Dijon figure parmi les collectivités françaises ayant le plus avancé dans la mise en œuvre d'une alimentation plus durable.

La société civile se mobilise également pour la création d'un système alimentaire plus durable. Elle mène des expériences et exerce une certaine pression sur les pouvoirs publics pour agir en ce sens.

L'initiative liégeoise "Ceinture aliment-terre" se situe plutôt dans ce type d'approche. Elle tente de sensibiliser les décideurs publics sur la nécessité de considérer la question comme un véritable enjeu local et régional.

Dans cette présente fiche, nous nous intéressons à quelques outils fonciers, aux outils urbanistiques et aux politiques publiques menées dans les deux cas (Liège et Dijon) tenant compte des activités agricoles et cherchant à les protéger. L'idée est d'en faire un petit comparatif pour permettre à chacune de s'inspirer des initiatives de l'autre pour mener à bien leur projet.

L'ACCÈS À LA TERRE

DIFFICULTÉS D'ACCÈS

La situation est difficile pour les métiers agricoles (cf. fiche **Contexte**). L'accès à la terre est un problème pour les agriculteurs, en particulier pour les jeunes et nima-culteurs. En fait, "le prix des terres agricoles ne cesse d'augmenter et les agriculteurs ont de grandes difficultés à amortir le prix d'achat des terres avec leurs productions." (FUGEA, 2020)
Un phénomène essentiellement dû à la spéculation sur les terres agricoles¹.

¹
"Annuellement, 130 hectares sont détournés de leur affectation agricole en Belgique" (FUGEA, 2020).



LE BAIL À FERME (BELGIQUE) OU BAIL RURAL (FRANCE)

En Belgique, “près de septante pourcents des 716.000 hectares de superficie agricole utile sont exploités en mode locatif.” (FUGEA, 2020)

C'est ce bail qui forme le “contrat de location d'un ou plusieurs immeubles que les parties ont affecté, soit dès le début du bail soit en cours de bail, principalement à l'exploitation agricole du preneur, à l'exclusion de la sylviculture” (LeBonBail, 2020). Le contrat lie l'agriculteur et le propriétaire pour une durée de 9 ans. Pour garantir la sécurité de l'exploitant, ce type de bail est en outre assorti d'un droit de préemption¹.

La loi qui régissait le bail à ferme a été réformée en 2019, pour “rendre confiance dans le bail à ferme, d'encourager les propriétaires à ne pas s'en détourner, de faciliter l'accès à la terre en priorité pour les jeunes qui souhaitent s'installer en agriculture et d'une manière générale de créer de manière durable des conditions plus favorables à des relations contractuelles saines et justes entre les bailleurs et les preneurs.”

¹ Un droit de préemption est un droit légal ou contractuel accordé à certaines personnes privées (locataire, fermier, indivisaire, ...) ou publiques d'acquérir un bien par priorité à toute autre personne, lorsque le propriétaire manifeste sa volonté de le vendre (Fednot, 2020).

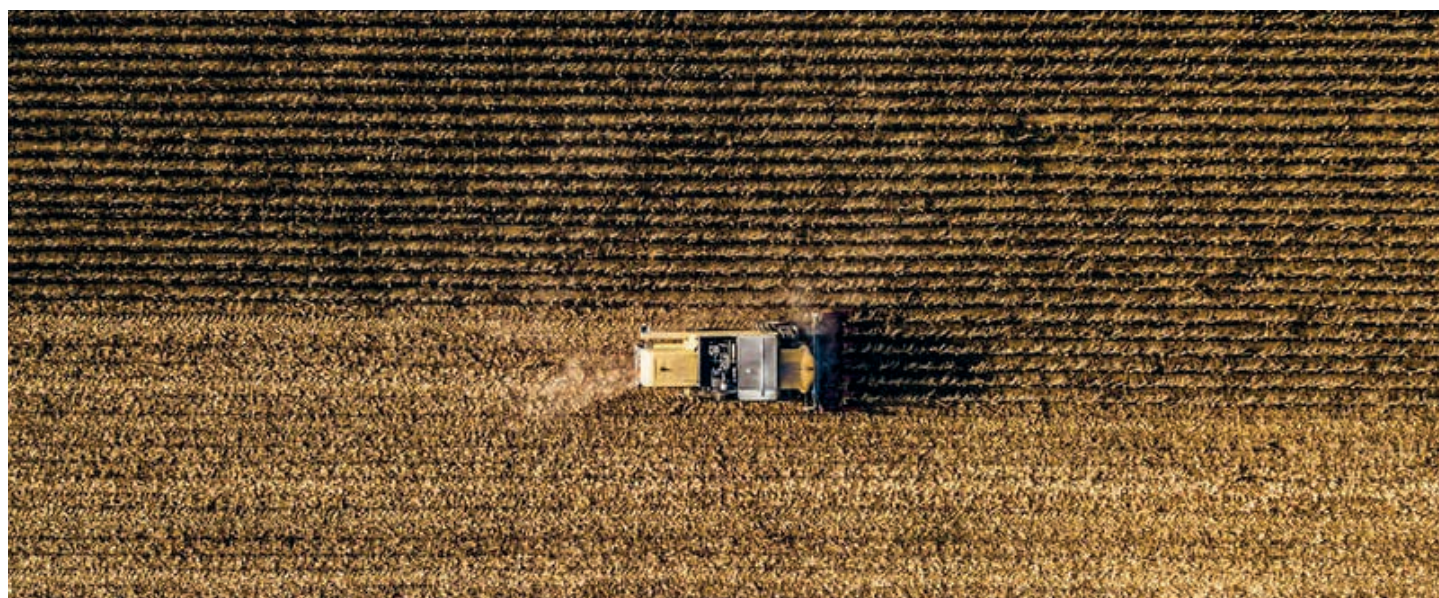
UNE POLITIQUE FONCIÈRE

Pour garantir le droit à la terre, et donc la possibilité d'exercer le métier d'agriculteur dans des conditions saines, l'ensemble des acteurs (agriculteurs, chercheurs, urbanistes, juristes,...) mettent en avant la nécessité pour les pouvoirs publics de proposer un contrôle foncier fort. Ainsi, la Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs (FUGEA), un syndicat agricole et un mouvement paysan en Belgique, réclame une régulation des prix du marché foncier et la mise en place de réglementations plus strictes quant aux changements d'affectations au plan de secteur.

SOUTIEN ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE

Pour accélérer la transition, le secteur (FUGEA) attend par ailleurs un soutien prononcé des pouvoirs publics pour l'accès à la terre. Il s'agirait de faciliter le démarrage des activités, par exemple, en allouant des avantages fiscaux lors de l'acquisition ou de la location de terrain par les nouveaux exploitants. La gestion des terres publiques devrait également favoriser ces démarrages (FUGEA, 2019, p. 26).

Par ailleurs, il semble que les révisions récentes du bail à ferme en Wallonie et à venir à Bruxelles, s'inscrivent dans cette démarche de pérennisation des activités agricoles.



LES OUTILS URBANISTIQUES

LES OUTILS STRATÉGIQUES DE LA RÉGION WALLONNE : LE CAS DE L'ARRONDISSEMENT DE LIÈGE

Il existe plusieurs politiques visant à soutenir le secteur agricole par des actions publiques telles que le **programme wallon de développement rural (PwDR)** et la **politique agricole commune (PAC)**.

Au niveau légal, il existe un **Code wallon de l'Agriculture**. Ce code vise à donner "aux agriculteurs wallons les moyens d'améliorer leurs revenus, leur qualité de vie et leurs conditions de travail. Il permet également de faire bénéficier les citoyens d'une agriculture fournissant des produits de qualité. Enfin il favorise la mise en place d'une agriculture respectueuse du milieu et de notre biodiversité." (SPW, 2019a)

"Le Code wallon de l'Agriculture et ses outils juridiques permettent la mise en œuvre de cet important projet d'avenir. Des actions concrètes ont d'ores et déjà été réalisées afin d'atteindre ces objectifs. Ainsi, le Code a permis par exemple d'adopter un ensemble d'arrêtés qui exploitent au mieux les opportunités offertes par l'Union européenne dans la dernière réforme de la PAC." (SPW, 2019a)

LA PRISE EN COMPTE DES ACTIVITÉS AGRICOLES DANS LES OUTILS URBANISTIQUES

Le **Code du Développement territorial (Codt)** cadre les mesures d'intervention et définit les outils d'aménagement du territoire et d'urbanisme en Wallonie. La question étant, est-ce que ces outils stratégiques prennent en compte les activités agricoles ?

Le **Schéma de Développement du Territoire (SDT)** pour la Wallonie est l'outil d'aménagement du territoire le plus important dans la hiérarchie. Il définit la stratégie territoriale à adopter en Wallonie en se basant sur des analyses contextuelles. Ses objectifs sont :

- 1° la lutte contre l'étalement urbain et l'utilisation rationnelle des territoires et des ressources ;
- 2° le développement socio-économique et de l'attractivité territoriale ;
- 3° la gestion qualitative du cadre de vie ;
- 4° la maîtrise de la mobilité" (SPW, 2019b).

Dans le SDT, différents objectifs, dits ambitieux, ont été identifiés pour 2050. En 2050, une des évolutions probables du développement en région wallonne tient compte de l'agriculture. Il évoque la volonté "d'adapter les secteurs agroalimentaires, de protéger et valoriser des surfaces destinées à l'agriculture". Il évoque également le besoin de **"créer de ceintures alimentaires autour des villes, de structurer des filières de circuits courts ainsi que développer des modes de production et de consommation plus respectueux de l'environnement."**

Il y a donc concrètement une pensée pour l'agriculture dans le SDT, mais pas de mises en œuvre (SPW, 2019b).

Selon l'article D.II. 21 et D.II. 23 du CoDT, le **Plan de Secteur (PS)** définit l'affectation du sol par un zonage. La "zone agricole" est exclusivement destinée à l'activité agricole. Bien que le plan de secteur soit un outil réglementaire, il est possible d'effectuer une révision de ce plan via des justifications décrites dans le CoDT. Le plan de secteur s'inspire du schéma de développement territorial (SDT).



Une volonté d' «Adapter les secteurs agroalimentaires, de protéger et de valoriser des surfaces destinées à l'agriculture». (SDT)

Il existe différentes politiques et schémas stratégiques sur le territoire wallon, qu'en est-il à l'échelle de Liège ?

Ces deux schémas sont des documents officiels qui ne sont pas définis par le Codt :

Le Schéma Provincial de Développement Territorial (SPDT)

de Liège définit les ambitions, les priorités et les engagements pour l'horizon 2040. La province est divisée en sept territoires correspondant à sept projets. Pour ces projets, cinq "axes d'actions" sont étudiés : la transition énergétique et écologique, l'urbanisme bas-carbone, la régénération au service du développement économique, la mobilité durable et le tourisme (Liège Europe Métropole, 2017).



Le Schéma de Développement de l'Arrondissement de Liège (SDALg)

regroupe l'association des 24 communes de l'arrondissement. Celles-ci se sont coordonnées afin de déterminer des stratégies de développement et des actions afin d'identifier les enjeux de la zone. Le huitième enjeu, "Amplification de



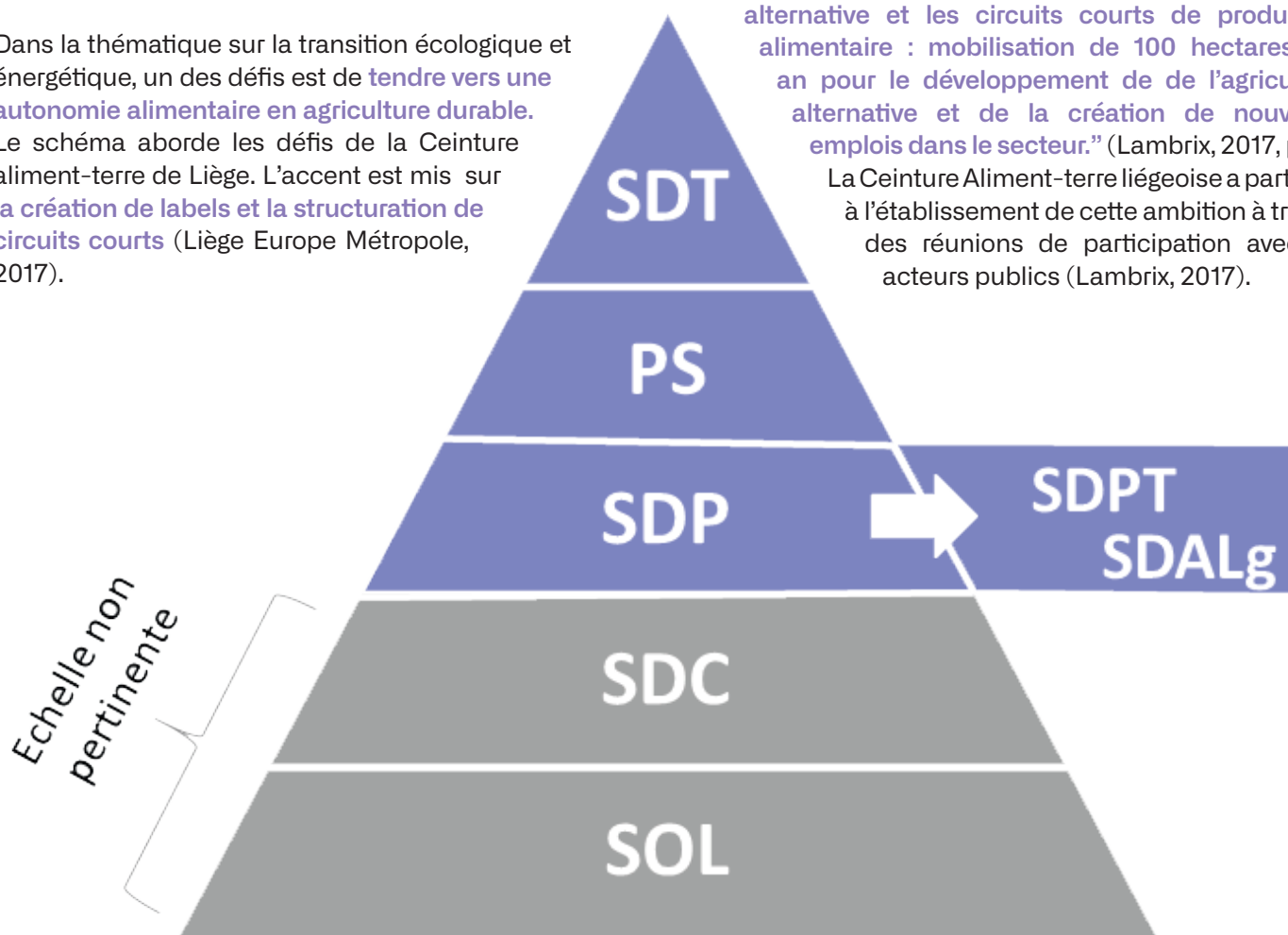
l'agriculture tant rurale qu'urbaine", aborde la thématique de l'agriculture (Lambrix, 2017).

Suite à ces enjeux, quatre ambitions ont été définies. L'une d'entre elles correspond à "développer l'agriculture alternative et les circuits courts de production alimentaire : mobilisation de 100 hectares par an pour le développement de de l'agriculture alternative et de la création de nouveaux emplois dans le secteur." (Lambrix, 2017, p. 13)

La Ceinture Aliment-terre liégeoise a participé à l'établissement de cette ambition à travers des réunions de participation avec les acteurs publics (Lambrix, 2017).

Dans la thématique sur la transition écologique et énergétique, un des défis est de **tendre vers une autonomie alimentaire en agriculture durable**.

Le schéma aborde les défis de la Ceinture aliment-terre de Liège. L'accent est mis sur **la création de labels et la structuration de circuits courts** (Liège Europe Métropole, 2017).



La pyramide suivante (production personnelle) montre la hiérarchie des différents schémas et plans en Wallonie. Le Schéma de Développement Communal (SDC) et le Schéma d'Orientation Local (SOL) ne sont pas décrits dans cette fiche car ils décrivent une échelle trop fine et non pertinente en ce qui concerne l'activité agricole.

La Wallonie et la France possèdent deux systèmes juridiques et administrations différents. Leurs approches en termes d'aménagement du territoire diffèrent. Nous venons d'étudier les outils stratégiques intervenant dans les politiques agricoles et donc dans la Ceinture Aliment-terre de Liège. Qu'en est-il des réglementations, du cadre légal et des outils intervenants dans le système alimentaire de Dijon Métropole?

LES MOYENS D'INTERVENTIONS DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES FRANÇAISES : LE CAS DE DIJON MÉTROPOLE

Le traitement de la question alimentaire en France s'appuie sur : le projet de territoire propre à chaque collectivité, les différentes politiques publiques, les documents-cadres et outils réglementaires liés notamment à l'aménagement. Le système alimentaire territorialisé (SAT) de Dijon est avant tout dédié au développement de son territoire en favorisant "le développement économique local, la gestion durable de leurs ressources naturelles et la promotion de l'emploi agricole et rural" (ARF, 2017).

LES POLITIQUES PUBLIQUES NATIONALES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DE SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES TERRITORIALISÉS (SADT)

Plusieurs lois adoptées au niveau national encouragent les collectivités à mener une politique en faveur du développement de systèmes alimentaires territorialisés. La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de 2014, par exemple, a créé les projets alimentaires territorialisés (PAT) qui encouragent la construction de nouvelles politiques transversales au sujet de l'alimentation (cf. fiche [Ambitions](#)). Le rapport du Commissariat Général au Développement Durable paru en septembre 2017 sur ce sujet met en avant que "chaque territoire construit sa voie, sa propre gouvernance, à son rythme, pour aller vers un système alimentaire plus durable. Ce chemin n'est pas pour autant bien balisé et nombreux sont les obstacles auxquels doivent faire face les collectivités pour transformer la chaîne de production alimentaire." (CGDD, 2017)

Les obstacles auxquels ce rapport fait référence sont d'une part financiers. Le financement de ces projets aujourd'hui réside principalement dans l'octroi de crédits du FEADER (Fonds européens agricoles pour le développement rural) gérés par les régions. La labellisation "territoire d'innovation" et l'obtention de subsides importants (46 millions

d'euros) constituent donc pour le projet de Dijon un véritable tremplin pour son aboutissement.

D'autre part, il peut s'agir d'un manque de cohésion entre les différents acteurs ou d'un nombre insuffisant d'acteurs sur le territoire pour mener à bien le projet. Afficher l'alimentation comme une politique à part entière dotée de moyens pour agir à travers le projet "Système alimentaire durable de 2030" permet de donner un cadre et un calendrier au projet avec des objectifs clairs à atteindre. Le territoire de Dijon bénéficie, en plus, de la présence de nombreux acteurs sur son territoire, notamment dans le domaine de la recherche agroalimentaire. La réunion de tous ces facteurs permet donc à Dijon de figurer parmi les territoires pilotes en France pour le développement d'un système alimentaire et servir d'exemple pour la généralisation de tels projets à l'échelle du territoire national.

Cette question de l'alimentation est utilisée à Dijon pour répondre à d'autres obligations pour les territoires français en matière de développement durable et de protection de l'environnement dans ses documents réglementaires d'urbanisme.

UNE PLANIFICATION ET UNE RÉGLEMENTATION URBANISTIQUE STRUCTURÉE PERMETTANT LA PROTECTION DU FONCIER AGRICOLE

L'aire urbaine dijonnaise présente des activités agricoles diversifiées dont l'intégrité est, depuis plusieurs années, menacée par l'étalement urbain de la métropole grandissante. Pour préserver et valoriser cette "ceinture verte", plusieurs actions à différentes échelles ont été mises en place, notamment une véritable politique d'urbanisation raisonnée. Cette volonté des élus de préserver l'environnement périurbain est transmise à travers différents outils de planification comme le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) et le PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunautaire). Ils y affichent clairement leur deux priorités : *renforcer le vignoble dijonnais et tendre vers une quasi-autonomie alimentaire au cours des prochaines décennies.*

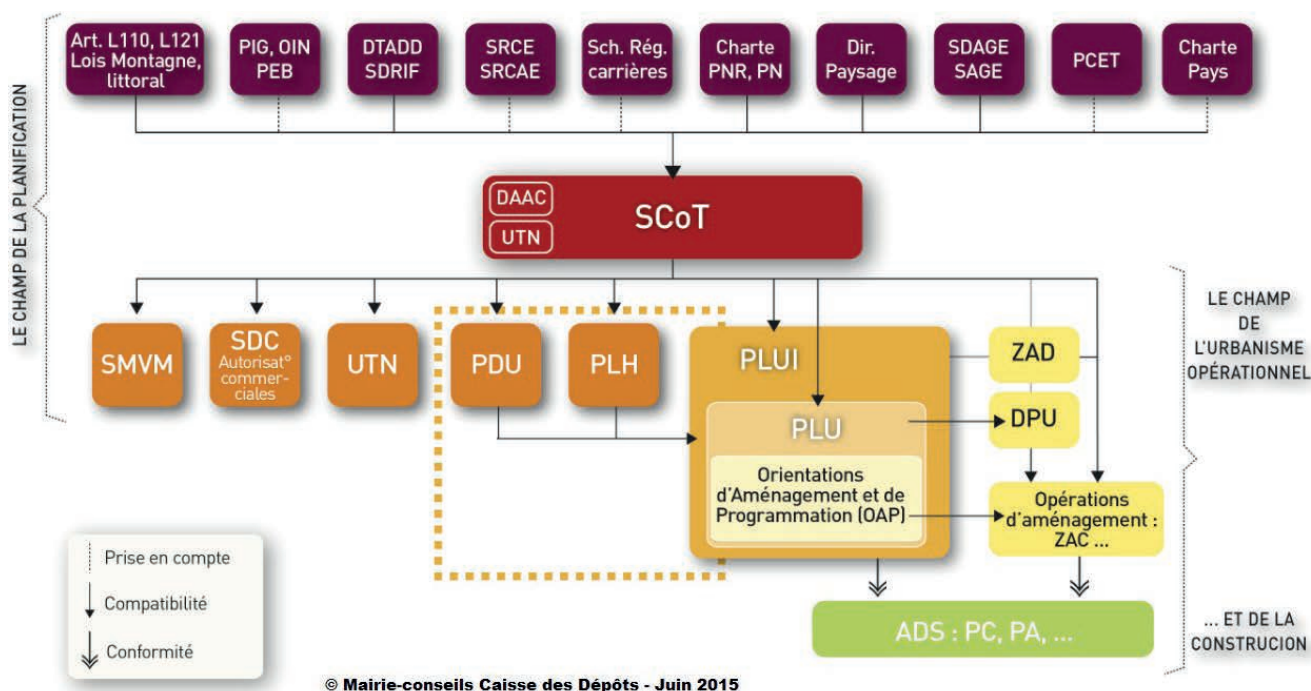
Depuis le Grenelle¹ de l'environnement en 2007, l'objectif de réduction de la consommation d'espace (qui était alors de l'ordre d'un département tous les sept ans) transparaît de manière systématique dans les documents de planification français. Il en est de même pour l'identification

des continuités écologiques et de la définition des enjeux qui y sont liés. Cependant, la volonté de lier cet objectif de préservation à celui du développement d'un système d'autonomie alimentaire est plutôt inédit et le projet de Dijon fait figure de précurseur au niveau national.

La planification urbanistique en France est très hiérarchisée. Les documents d'échelle inférieure ont une obligation de compatibilité ou de conformité avec les normes supérieures.

1.

Le Grenelle de l'environnement qui a eu lieu en 2007 a réuni des représentants de l'État, des collectivités locales, des ONG, des entreprises afin de faire émerger en France des actions en faveur de l'écologie, de l'environnement et de la biodiversité. Deux lois, Grenelle I et Grenelle II, ont été adoptées en 2009 et 2010 suite à ces consultations.

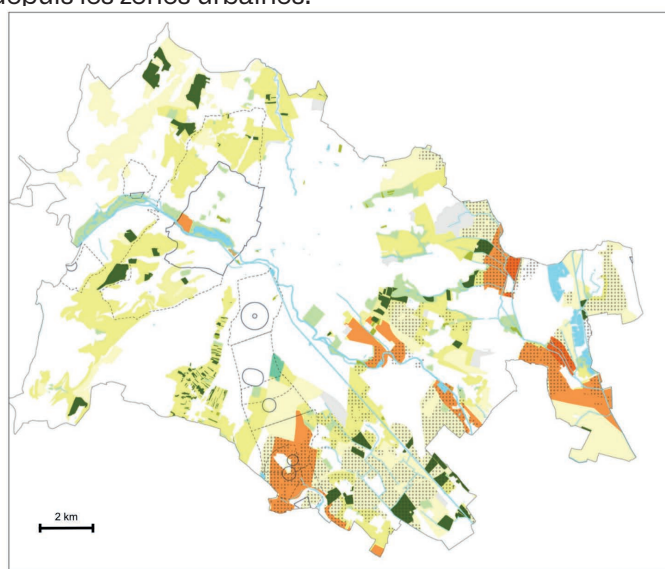


Dans notre cas, le **SCOT du Dijonnais** est compatible avec toute une série de normes éditées à l'échelon national dont celles du Grenelle citées plus tôt. Ce schéma, réalisé à l'échelle de plusieurs communes, permet de définir un projet de territoire pour mettre en cohérence les différentes politiques sectorielles d'aménagement. Il est composé de plusieurs documents qui déclinent le projet politique du territoire concerné et les objectifs associés.

Dans les objectifs liés à l'une des grandes orientations intitulée "**Préserver et valoriser les espaces agricoles par la maîtrise de la consommation foncière**" on trouve à la fois des prescriptions (mesures qui précisent la mise en œuvre des orientations du SCOT et qui sont opposables aux documents de planification de rang inférieur comme le PLU) et des recommandations pour les atteindre. Ce document ne constitue pas une réglementation opposable à tout un chacun mais donne une ligne de conduite pour la rédaction des documents réglementaires de rang inférieur comme le PLUI. Les communes concernées sont ainsi encouragées "pour assurer une protection de long terme des terres agricoles en partenariat avec les agriculteurs et autres acteurs" à :

- suivre des objectifs chiffrés en terme de densification de l'enveloppe urbaine existante ;
- définir une politique d'échange et de compensation en lien avec la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) et la Chambre d'Agriculture départementale ;
- mobiliser des outils dans leur PLU (ou PLUI) comme des ZAP (Zones agricoles protégées), des PPEAN (Périmètres de protection des espaces agricoles et naturels) ou des EAP (Espaces agricoles pérennes).

Le **PLUI** en vigueur sur le territoire de la métropole de Dijon, approuvé en janvier 2020, décline à travers ses différents documents une série d'objectifs dans ce sens et leur traduction réglementaire graphique. Le déploiement massif de zones agricoles protégées en périphérie des zones urbaines ou à urbaniser vise avec leur règlement spécifique à y limiter la constructibilité, y favoriser le développement d'une agriculture de proximité, du maraîchage, de vente directe et d'activités pédagogiques, y renforcer les démarches pour l'octroi d'une labellisation (viticulture), l'accès des engins agricoles mais aussi celui depuis les zones urbaines.



Sources : Chambre d'Agriculture et données Dijon Métropole

- Zones A
- Zones Ap
- Zones Np
- Zones AU Europa
- Terres agricoles à fort potentiel maraîcher
- Terres agricoles à potentiel maraîcher
- Parcelles irriguées
- Périmètres de captage
- Agriculture biologique, mesures agro-environnementales et autres espaces cultivés pour fruits, légumes et horticultures (2016)
- Jardins familiaux

(Chambre d'agriculture et données Dijon Métropole, 2020)

UNE APPROCHE DIAMÉTRALEMENT OPPOSÉE ENTRE LIÈGE ET DIJON

Nous avons pu voir que la différence d'approche (top-down et bottom-up), entre Dijon et Liège (cf. fiche [Acteurs](#)) entraîne une différence notable dans le déploiement d'outils de politiques sectorielles mobilisables par les collectivités publiques en réponse à la question alimentaire. En dehors de ce type d'outils, les collectivités peuvent cependant s'appuyer sur d'autres axes.

L'une des problématiques liée au foncier agricole et à son accès est également la difficulté pour de nouveaux agriculteurs de s'installer en dehors d'un cadre familial. Pour y répondre, Dijon Métropole s'appuie sur un EPFL (Etablissement Public Foncier Local) qui intervient sur les communes membres pour gérer la maîtrise foncière publique. Cet établissement est en mesure de mobiliser ou d'acheter du foncier en fonction des opportunités et est en lien avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) sur base de fonds publics.

Les collectivités peuvent aussi mener, dans le cadre du développement de système alimentaire durable, une politique de protection de la qualité de l'eau, la mise en place du restauration collective durable, des actions d'éducation alimentaire à destination de la population, de lutte contre le gaspillage. L'aide à la structuration de nouvelles filières ou l'accompagnement des agriculteurs aux changements de pratiques sont autant d'actions permettant la structuration de ces nouveaux systèmes.

L'octroi de subsides en ce sens et la création d'un cadre réglementaire favorise grandement la mise en place de ces projets.

Si la Ceinture Aliment-Terre présente quelques faiblesses de ce côté et nécessite un plus grand soutien de la part des pouvoirs publics, l'émergence du projet grâce à une initiative de la société civile semble mieux répondre à la nécessité de sensibiliser un très grand nombre d'acteurs et de les impliquer durablement dans ce type de projet. La démarche française prônant "une gouvernance territoriale, plus horizontale et participative" semble assez difficile à atteindre dans un cadre très complexe et hiérarchisé où se multiplient les institutions et les interlocuteurs (CGDD, 2017). Le risque étant que le projet demeure au stade d'intentions et ne soit que partiellement effectif en réalité si la mise en réseau des différents acteurs est insuffisante (cf. fiche [Acteurs](#)).



BIBLIOGRAPHIE

- ARF (Associations des régions de France) (2017). États généraux de l'Alimentation: renforcer la régionalisation des politiques agricoles et alimentaires. Consulté le 28.05.20 sur <http://regions-france.org>
- Articles D.II. 21 et D.II. 23 du Code du Développement territorial
- CGDD (Commissariat Général au Développement Durable) (2017). L'alimentation: un nouvel enjeu de développement durable pour les territoires. Consulté le 28.05.20 sur <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Théma%20-%20L%27alimentation%20un%20nouvel%20enjeu%20de%20développement%20durable%20pour%20les%20territoires.pdf>
- Dijon Métropole (2020). Plan Local d'Urbanisme. Consulté le 28.05.20 sur <https://plui.metropole-dijon.fr/publications/>
- Dijon Métropole (2020). Schéma de Cohérence Territoriale du Dijonnais. Consulté le 28.05.20 sur <https://www.metropole-dijon.fr/Dijon-metropole/Le-territoire/Le-SCoT-du-Dijonnais/SCoT-en-vigueur/Pieces-constitutives>
- Fednot. (2020). Droit de préemption. Consulté le 25.05.2020 sur <https://www.notaire.be/acheter-louer-emprunter/droit-de-preemption>
- FUGEA. (2019). La réforme du bail à ferme. https://fugea.be/wp-content/uploads/2019/06/Brochure_La_r%C3%A9forme-du-bail-a-ferme.pdf
- FUGEA (2020). Accès à la terre. Consulté le 25.05.2020 sur <https://fugea.be/politique/acces-a-la-terre/>
- Lambrix, Y. (2017). Schéma de Développement de l'Arrondissement de Liège. Consulté le 25.05.2020 sur <https://www.catl.be/wp-content/uploads/2017/09/schema-de-developpement-territorial-arrondissement-de-liege.pdf>
- LeBonBail. (2020). Le bail à ferme. Consulté le 25.05.2020 sur <https://www.lebonbail.be/articles/le-bail-a-ferme>
- Le Point (2010). Les nouvelles constructions grignotent l'équivalent d'un département tous les 7 ans. Consulté sur https://www.lepoint.fr/societe/les-nouvelles-constructions-grignotent-l-equivalent-d-un-departement-tous-les-7-ans-21-07-2010-1217205_23.php
- Liège Europe Métropole. (2017). Schéma provincial de développement Territorial & plan provincial de mobilité Phase II projets pour le futur. Consulté le 25.05.2020 sur https://www.liegeeuropemetropole.eu/documents/Rapport_phase2.pdf
- SPW. 2019. Code Wallon de l'Agriculture. Consulté le 25.05.2020 sur <https://agriculture.wallonie.be/code-wallon-de-l-agriculture>
- SPW. (2019). Schéma de Développement du Territoire Une stratégie territoriale pour la Wallonie. Consulté le 25.05.2020 sur <http://lampspw.wallonie.be/dgo4/tinymvc/apps/amenagement/views/documents/amenagement/regional/sdt-v2/1-sdt/sdt-definitif-adopte-16-mai-2019-fr>

L'assiette et sa composition constituent souvent l'image employée pour aborder les questions liées à la qualité ou à l'équilibre de l'alimentation. À travers cette fiche, l'objectif est d'aborder l'un des enjeux clés de l'alimentation :

Comment "bien manger" ?

Dans un premier temps, les **besoins journaliers** des individus seront abordés.

Ensuite, les **facteurs de qualité** seront développés à travers deux paramètres :

- Les méthodes agricoles qui permettent de développer ces produits de qualité
- Les indicateurs mis en place par les autorités pour témoigner de cette qualité

LES BESOINS JOURNALIERS

Tout d'abord, intéressons-nous aux besoins journaliers d'un individu. Quel est l'apport journalier dont une personne à besoin pour vivre ?

“Le **besoin énergétique** représente la quantité d'énergie (exprimée en kJ ou kcal) qui doit être fournie à l'organisme par l'alimentation [...] Cette énergie assure les réactions métaboliques, les fonctions physiologiques, les activités physiques, la production de chaleur et la synthèse de tissus [...] Elle est obtenue à partir de l'oxydation des composants des aliments. Ce sont principalement les **lipides**, les **glucides**, les **protéines** et, dans une moindre mesure l'alcool et les fibres alimentaires, qui y contribuent.” (CSS, 2016, p. 22)

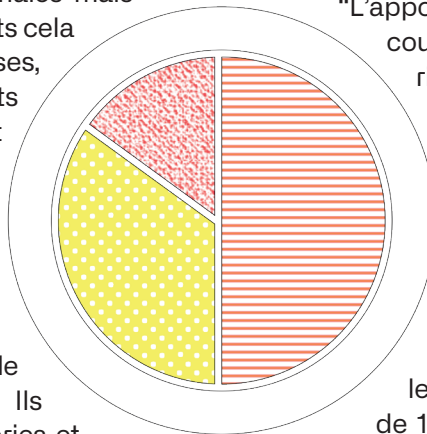
Ensuite, nous nous intéressons à la quantité nécessaire par rapport aux besoins journaliers en énergie des lipides, glucides et protéines ainsi que la source et les apports respectifs de ces macronutriments.

Pour les **protéines** : 11 à 15 % de l'apport énergétique journalier (Schlienger, 2018).

Les protéines couplées à l'activité physique permettent de développer les tissus musculaires, le tissu osseux, la peau. Certains acides aminés essentiels se trouvent en grande partie dans les denrées animales mais également végétales. En termes d'aliments cela correspond aux viandes, aux légumineuses, à des produits céréaliers, des produits laitiers et des poissons, crustacés et coquillages (CSS, 2016).

Pour les **lipides** : 35 à 40 % de l'apport énergétique journalier (Schlienger, 2018).

Les lipides sont utiles pour le fonctionnement du métabolisme. Ils constituent une source majeure de calories et favorisent l'absorption. L'apport de certains acides gras (dits essentiels) est important pour le maintien de certaines fonctions vitales (CSS, 2016). “Cela revient à privilégier les huiles végétales et leur variété par rapport aux graisses d'origine animale et à consommer des aliments à faible densité énergétique.”(Schlienger, 2018)



Pour les **glucides** : 50 à 55 % de l'apport énergétique journalier (Schlienger, 2018).

Ces macronutriments apportent la plus grande part de l'apport énergétique journalier.

“L'apport en glucides doit être principalement couvert via la consommation d'aliments riches en fibres alimentaires et en micronutriments comme les céréales complètes (p. ex. pain gris), les pommes de terre, les légumineuses, les fruits et les légumes.”(CSS, 2016, p. 59) Les sucres libres¹ sont à consommer avec modération car ils peuvent nuire à la santé. “L'OMS recommande en général de limiter la quantité de sucres libres chez les enfants et les adultes à un maximum de 10 % de l'apport énergétique total.” (CSS, 2016, p. 59)

¹

“Les sucres libres sont décrits comme étant des sucres ajoutés à l'alimentation lors de la transformation et la préparation (également nommés 'sucres ajoutés') ainsi que des sucres naturellement présents dans le miel, sirops, jus et concentrés de fruits.” (CSS, 2016, p. 59)

Il ne faut pas sous-estimer l'apport de **fibres et de vitamines** essentielles au bon fonctionnement du corps. Un tableau rédigé par l'AFSCA permet de déterminer apports journaliers recommandés pour les vitamines et les minéraux (AFSCA, 2009).



EQUILIBRE ALIMENTAIRE : QUE MANGER POUR AVOIR CES APPORTS JOURNALIER ET EN QUELLE QUANTITÉ ?

L'**équilibre alimentaire** consiste à obtenir en fin de journée un différentiel entre la quantité de calorie ingérée et celle consommée par l'organisme égal à zéro. (Schlienger, 2018)

Une **alimentation équilibrée** signifie consommer des aliments diversifiés, il s'agit de consommer quotidiennement les grandes classes d'aliments en quantité raisonnable. (Schlienger, 2018)

On va donc consommer "de la viande pour le fer, le zinc et les protéines, des produits marins pour l'iode et le sélénium, ou encore des produits laitiers pour le calcium et les protéines." (Schlienger, 2018)

La pyramide alimentaire a pour but de vulgariser la nutrition au grand public. En effet, indiquer la quantité de produit alimentaire à consommer est plus parlante que d'indiquer la quantité de macronutriments à consommer. Elle prône une alimentation équilibrée.

La pyramide alimentaire ici à droite représente les produits alimentaires à consommer ainsi que la quantité journalière ou hebdomadaire recommandée de ceux-ci¹.



Pyramide alimentaire (ADIGe, 2020)

¹ Cependant, il existe des controverses quant à la quantité notamment de viande et de produits laitiers recommandée. Les lobbys des industries agroalimentaires sont très influents (Scheffer, 2010).

FACTEURS DE QUALITÉ

Nous venons de voir quels sont les macronutriments et les produits alimentaires nécessaires au fonctionnement de l'organisme. Dans cette deuxième section, nous nous intéresserons à la **qualité des produits alimentaires et à leur mode de production** (qui influence sa qualité) ainsi qu'à certaines **réglementations** créées par les autorités pour assurer une bonne qualité des produits.

QU'EST-CE QUE LA QUALITÉ D'UN PRODUIT ALIMENTAIRE ?

Il n'y a pas de définition claire de la qualité des produits alimentaires mais il existe plusieurs aspects de la qualité qui reviennent régulièrement dans la littérature : la qualité nutritionnelle, la qualité sanitaire (sécurité alimentaire), la qualité sensorielle et la qualité d'usage (Leverve, 2010 ; FiBL, 2015 ; FAO & OMS, 2003 ; FiBL, 2006).

- La **qualité sanitaire** correspond à la sécurité alimentaire du produit. Il fait référence à des éléments qui ne devraient pas se retrouver dans un aliment (pesticides, nitrates...);

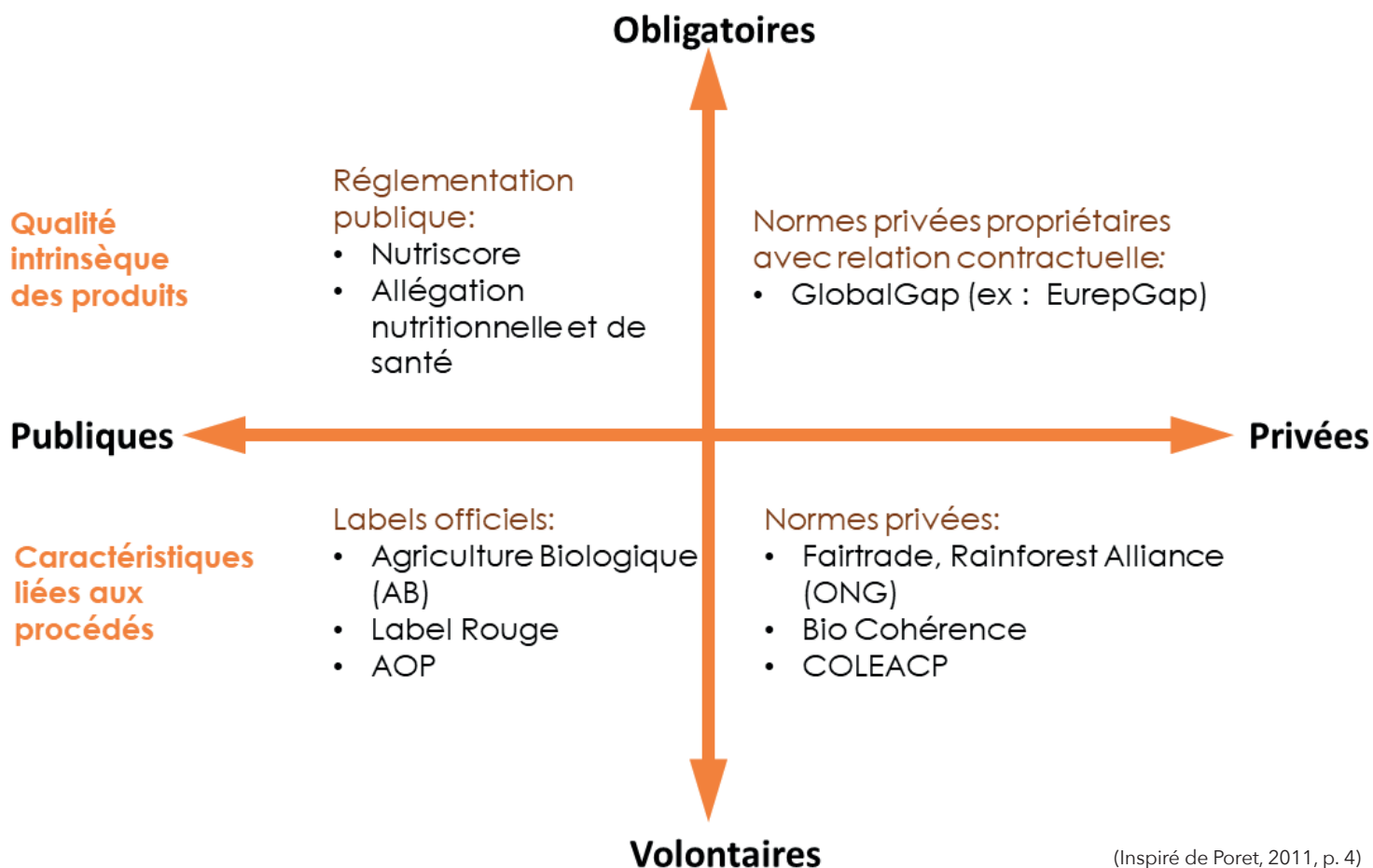
- La **qualité nutritionnelle** se réfère à la composition, à la vertu du produit ;

- La **qualité sensorielle** concernent par exemple l'aspect, la texture, le goût du produit qui est un élément important pour le consommateur ;

- La **qualité d'usage** ou de service est liée aux rendements, au comportement à la cuisson, au prix, à la conservation du produit. Un produit trop cher, impossible à conserver est un produit dont la qualité d'usage est mauvaise.

Il s'agit de quatre facteurs principaux mais il en existe d'autres facettes de la qualité: la **qualité environnementale**, la **qualité technologique**, la **qualité du produit transformé**... (Leverve, 2010 ; FiBL, 2015 ; FAO & OMS, 2003 ; FiBL, 2006)

TYPLOGIES DE NORMES DE QUALITÉ



(Inspiré de Poret, 2011, p. 4)

Pour assurer cette qualité, il est nécessaire d'assurer la traçabilité des produits, la transparence des processus de transformation ainsi qu'un contrôle alimentaire régulier (FAO & OMS, 2003). Il existe des réglementations, normes, labels qui témoignent de la qualité du produit et des procédés de production (Poret, 2011).

Pour essayer de déterminer "**comment bien manger**", il est utile de séparer les **qualités intrinsèques** du produit (goût, avantage nutritionnel, sécurité alimentaire, hygiène) et ses **processus de production** du produit (respect de l'environnement, du bien-être animal, origine limitée à une aire géographique...).



Quels critères de qualité privilégier ?

QUALITÉS INTRINSÈQUES DU PRODUIT



Le **Nutri-score** est un indicateur fréquemment employé. Il attribue à chaque produit un "score de qualité nutritionnelle" à partir de leur composition en macro- et micronutriments, permettent d'évaluer la qualité nutritionnelle des aliments (...) il permet également de caractériser la qualité globale de l'alimentation de l'individu" (Julia et al., 2017). En France et en Belgique, il s'agit d'une échelle à 5 couleurs, présentée sur la face avant des emballages. Ce type d'indicateur est également présent dans les autres pays européens. Un nombre conséquent de récents articles de presse témoignent de la volonté, du côté politique et du côté des consommateurs, d'en faire un indicateur

obligatoire pour les pays membres de l'Union (Julia et al., 2017).

Pour exploiter cet indicateur, il faut cependant prendre en compte les différences fondamentales qu'il existe entre les matières premières, les produits de bases vendus tels quels au consommateur d'un côté, et les produits transformés, le plus souvent liés au secteur agroalimentaire, de l'autre. Ainsi, un légume sorti d'un champ ne paraît pas comparable avec un paquet de biscuit (bien qu'on puisse utiliser un nutri-score pour les deux produits). Le nutri-score semble donc plutôt adapté à comparer des produits transformés et/ou industriels.

1 Les membres emploient les mêmes normes à travers le règlement européen (CE) n°1924/2006. (Leverve, 2010).



(Christen, 2010)

2 Monsanto (aujourd'hui devenu Bayer) détiendrait 90% des brevets d'OGM.



Les **Allégations Nutritionnelles et de Santé** sont des outils employés depuis 2006 par les membres de l'Union Européenne¹.

En fait, ces allégations forment des "phrases clés", qui doivent guider le consommateur.

Les allégations nutritionnelles "renvoient au contenu énergétique de la denrée ou à son contenu en nutriments ou autres

substances" : "faible teneur en graisses", "riche en fibres", "light", "riche en fer", "source de vitamines C"... etc. (AFSCA, 2020)

Les allégations de santé "renvoient à un effet de la denrée sur une fonction du corps": "renforce les défenses immunitaires", "favorise le transit intestinal", "bon pour la mémoire." (AFSCA, 2020)

Les **Organismes Génétiquement Modifiés** font débat. Par rapport à la qualité de l'alimentation et à la santé humaine, Olivier de Schutter, à l'époque représentant à l'ONU pour les droits à l'alimentation, regrettait que la recherche soit "découragée par les producteurs d'OGM qui ne permettent pas aux scientifiques de mener des études indépendantes sous prétexte de protéger leurs droits de propriété intellectuelle." Il pose par ailleurs des questions par rapport

à leurs impacts environnementaux et par rapport aux risques de dépendances vis à vis des détenteurs de brevets² (De Schutter, 2011). Concernant l'étiquetage, il est obligatoire dans l'Union, excepté pour les produits animaux nourris à base d'OGM et les produits vendus en HoReCa. Il existe cependant des démarches volontaires, pour indiquer les aliments qui ne sont pas produits à base d'OGM (Inf'OGM, 2016). Il y a donc là une tendance susceptible de perdre le consommateur.

La qualité nutritionnelle est donc très importante. Les réglementations influencent la composition et l'élaboration des produits dans l'industrie agro-alimentaire.

PROCESSUS DE PRODUCTION

Les processus de production et le type d'agriculture impactent plusieurs aspects des produits : la qualité nutritionnelle, la sécurité alimentaire, la qualité d'usage, la qualité sensorielle mais également la qualité environnementale et bien d'autres. Suivant les processus employés, ces qualités varient. Dans ce paragraphe, divers processus de production sont exposés, avec leurs influences sur les produits. Afin de d'attester de leur qualités, des labels et des normes existent pour guider le consommateur.



(ECHOSCIENCES, 2018)

“**L'agroécologie** est un ensemble de pratiques agricoles qui cherchent à inscrire la production agroalimentaire dans les cycles naturels, favorisant alors des interactions bénéfiques entre les cultures et l'écosystème (eau, terre, biodiversité).” (CFSI, 2018, p. 4)

L'agroécologie diffère de l'agriculture biologique et conventionnelle. Par ces fondamentaux, l'agroécologie favorise la

qualité sanitaire en minimisant l'utilisation de pesticides et en garantissant “un produit local et des aliments sains, qui se conservent plus longtemps, sans perturbateurs endocriniens, produits toxiques ou cancérigènes” (CFSI, 2018, p. 9). Ainsi, ces pratiques agricoles permettent une qualité environnementale très élevée.



(ECHOSCIENCES, 2018)

Le **circuit-court de proximité** consiste à diminuer le nombre d'intervenants dans la chaîne de distribution. En général, cela s'accompagne par un rapprochement du lieu de production et de consommation et donc d'une diminution du transport. Ce système permet de favoriser l'agriculture locale. Le circuit court assure donc une certaine qualité environnementale (Praly, et al, 2014).

En outre, le fait de limiter le nombre d'intermédiaires permet d'améliorer la traçabilité de l'aliment ainsi que de faciliter le contrôle de la qualité. Les aliments sont ainsi par exemple supposés être d'une plus grande fraîcheur, par rapport à des produits dont la provenance est moins facile à identifier.

1
En fait, le label européen est gratuit, ce sont les contrôles, qui sont communs aux autres labels, qui sont payants.



L'**agriculture biologique** est définie par l'Agence Française pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture Biologique comme “un mode de production respectueux de l'environnement, du bien-être animal, de la biodiversité et qui apporte des solutions face au changement climatique”. Par ailleurs, l'agriculture biologique rejette l'emploi de produits chimiques de synthèse et proscrit la culture d'OGM (organisme génétiquement modifié) (Etik'table, 2013). Il s'agit d'une méthode d'agriculture qu'il faudra distinguer des **labels BIO**. Il existe en effet plusieurs labels : ceux que nous connaissons le mieux sont le label européen, le label biogarantie en Belgique et le label AB en France. Ces labels sont octroyés par des organismes de contrôle dont les cahiers de charges peuvent varier d'un état à l'autre. Ainsi, “les pays européens se distinguent inégalement dans la transition agricole écologique. Des pays comme la Pologne jouent le rôle de mauvais élève. La frontière Ouest/Est est encore très marquée”. Quant aux pays extérieurs à l'Union, ils doivent depuis

2018 respecter les cahiers de charge de l'Union Européenne (Camus, 2018).

Il semble donc que l'efficacité des labels bio soit à nuancer. Ils ne constituent par ailleurs pas le seul critère de qualité et leur absence ne traduit pas forcément une agriculture nuisant à l'environnement. Tous les producteurs ne cherchent en effet pas à afficher un label bio : celui-ci à un coût¹ qu'on peut estimer en France à un interval de 350 à 800€ par an, en fonction du type d'exploitation ou des tarifs pratiqués par les organismes de contrôle. Le label représenterait en moyenne 0,5% du prix d'un produit. Mais il faut encore pour cela que le producteur puisse l'obtenir, ce qui n'est pas toujours gagné (Stock, 2013).

Certains agriculteurs préfèrent se passer du label. Pour certaines filières de distribution (la vente en direct, la community supported agriculture,... cf. fiche **Acteurs**), la présence d'un label bio ne semble d'ailleurs pas indispensable (Darteville et al., 2018).



Les labels officiels garantissent l'authenticité des procédés de production. Nous avons déjà évoqué le label de l'agriculture biologique mais il en existe bien d'autres tels que les Appellations d'origine protégée (AOP), les indications

géographiques protégées (IGP) et Spécialités traditionnelles garanties (STG), la qualité différenciée ...

Des controverses concernant les labels existent. Il y a une telle profusion des labels et des normes qu'il peut y avoir un risque de confusion pour le consommateur. On ne peut par ailleurs pas nier l'existence d'un risque de greenwashing (Poret, 2011).

L'ASSIETTE À DIJON, L'ASSIETTE À LIÈGE

Pour proposer les meilleures assiettes, les systèmes alimentaires se doivent de promouvoir une agriculture de qualité et diversifiée capable de produire en quantité suffisante (en fonction de la proportion d'alimentation locale désirée) des produits variés répondants aux besoins journaliers.

Les objectifs quantitatifs ("nourrir 50% de la population") mis en avant par la CATL et le projet de Dijon, doivent donc tenir compte du type d'aliments produits et de leur proportion sur le territoire. Il faut alors faire le parallèle entre cette fiche "**assiette**" et la fiche "**territoire**". À Liège et à Dijon, la présence de régions géographiques dont les patrimoines alimentaires sont variés permettent d'imaginer pouvoir produire de manière ultra-locale les différents produits nécessaires à l'équilibre alimentaire.

La tendance suivie quant au type d'agriculture développée forme un autre critère intéressant pour aborder ces projets. Par exemple, la Ceinture AlimenTerre Liégeoise a fait le choix de s'investir dans des projets d'agriculture bio. De son côté, sans forcément rejeter l'option de l'agriculture raisonnée, Dijon inclut également des acteurs du monde agro-industriels et de la recherche scientifique. Les choix de ces territoires ont un impact sur les processus de production et donc sur les différents outils mis en place pour guider le consommateur. À travers la démarche de circuit court par exemple, c'est la proximité entre le consommateur et le producteur qui sert de garantie, les différents labels et indicateurs fondent donc moins de sens et d'intérêt. Quant à la démarche industrielle ou semi industrielle, elle exige un contrôle et la mise en place d'indices de qualité. Si elle vise une optique de production "de masse" pour alimenter les consommateurs, ce type d'approche à quand même le désavantage de risquer de décourager les plus petites exploitations en raison des coûts de transaction (par exemple : démarches et coûts pour obtenir les subsides ou les labels).



BIBLIOGRAPHIE

- AFSCA. (2009). Apports journaliers recommandés (AJR) pour les vitamines et les minéraux. Consulté le 25.05.2020 sur : http://www.afsca.be/denreesalimentaires/complementsalimentaires/_documents/2009-06-16_Circ_nouvelles_valeurs_AJR_ext-1_000.pdf
- AFSCA. (2020). Allégations nutritionnelles et de santé. Consulté le 25.05.2020 sur : <http://www.afsca.be/professionnels/denreesalimentaires/allegationsnutritionnellesante/>
- Agropolis International. (2013). Qualité sanitaire, sensorielle, nutritionnelle, environnementale et technologique des aliments. In *Alimentation, Nutrition, Santé*. (p. 45-55). Consulté le 25.05.2020 sur <https://www.agropolis.fr/pdf/chapitres-alimentation-nutrition-sante-2013/alimentation-nutrition-sante-2013-qualite-sanitaire-sensorielle-nutritionnelle-environnementale-technologie-aliments.pdf>
- Bousbaine, A. (2020). Ville et agriculture face à l'émergence des systèmes agro-alimentaires innovants. Etudes de cas dans deux agglomérations wallonnes: Charleroi et Liège [Thèse, Université de Liège, inédit].
- Camus, I. (2018). Consommer bio, oui ! Mais quel(e) bio ? On vous explique tout ça. Consulté le 25.05.2020 sur <https://lareferencebio.fr/consommation-bio-logos-et-labels/>
- Comité français pour la solidarité internationale (CFSI). (2018). Fiche thématique agroécologie. *Alimentterre*. p. 12 https://www.alimentterre.org/system/files/inline-files/fiche-thematique-agroecologie-201807-vf_0.pdf
- Conseil Supérieur de la Santé (CSS). (2016). Recommandations nutritionnelles pour la Belgique - 2016. Consulté le 25.05.2020 sur : <http://www.nubel.com/assets/recommandations-nutritionnelles-2016.pdf>
- Dartevelle, G., Pipart, N., Dayez, C., Hermesse, J., Maughan N., Anciaux, G., Wiaux, F., Plateau, L., Léonard, H. & Lambert, M. (2018, novembre). Le maraîchage agroécologique professionnel sur petites surfaces en zones (péri-)urbaines. Consulté le 16.06.2020 sur https://www.cocreate.brussels/wp-content/uploads/2020/04/recueil_version_ecran.pdf?fbclid=IwAR0qz4sLqllwHo1DmqKXQDI-br2pl2B9T8riVTwwzla5GSWzTOPY6uiE6w9Q
- De Schutter, O. (2011). On vote trois fois par jour. *La Libre*. Consulté le 25.05.2020 sur <https://www.lalibre.be/international/olivier-de-schutter-on-vote-trois-fois-par-jour-51b8d3cfe4b0de6db-9c1723a>
- Etik'table. (2013) Mode de production. Consulté le 20.04.2020 sur <http://www.etiktable.fr/l'alimentation-responsable/mode-de-production/>
- FiBL. (2006). Qualité et sécurité des produits bio. Dossier FiBL, 4 (1), p. 24. Consulté le 25.05.2020 sur <http://www.cra.wallonie.be/img/page/brochure/AB/produitsbio.pdf>
- Forschungsinstitut für biologischen Landbau (FiBL). (2015). Qualité des aliments. Consulté le 25.05.2020 sur <https://www.fibl.org/fr/sujets/qualite-des-aliments.html>
- inf'OGM. (2016). Que dit l'étiquetage « avec ou sans OGM » en France et en Europe ? Consulté le 25.05.2020 sur <https://www.infogm.org/faq-etiquetage-avec-ou-sans-ogm-en-france-et-en-europe>
- Julia, C., Fézeu, L., Ducrot, P., Méjean, C., Péneau, S., Touvier, M., Hercberg, S. & Kesse-Guyot, E. (2017). La qualité nutritionnelle des aliments consommés est associée prospectivement au risque de syndrome métabolique. *Nutrition Clinique et Métabolisme*, 31 (1), p. 57, ISSN 0985-0562. Consulté le 25.05.2020 sur <https://doi.org/10.1016/j.nupar.2016.10.065>.
- Lerverve, X. (2010). Alimentation : les différentes facettes de la qualité d'après la conférence. In M. Dinh-Audouin, R. Jacquesy, D. Olivier & P. Rigny (Eds.), *La chimie et l'alimentation* (p. 53-67). EDP Sciences. Consulté le 25.05.2020 sur https://www.mediachimie.org/sites/default/files/chimie_alimentation_53.pdf
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) & Organisation Mondiale de la Santé (OMS). (2003). *Garantir la sécurité sanitaire et la qualité des aliments: Directives pour le renforcement des systèmes nationaux de contrôle alimentaire*. Rome: FAO, 83 p. Consulté le 25.05.2020 sur <http://www.fao.org/3/a-y8705f.pdf>
- Poret, S. (2011). Normes de qualité dans l'agro-alimentaire. *INRAE*. p. 10 Consulté le 25.05.2020 sur <https://fdi.idei.fr/wp-content/uploads/2011/02/poret.pdf>
- Praly, C., Chazoule, C., Delfosse, C. & Mundler, P. (2014) Les circuits de proximité, cadre d'analyse et de relocalisation des circuits alimentaires, *Géographie, économie, société*, 16, pp. 455-478. Consulté le 03.06.2020 sur <https://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2014-4-page-455.htm>
- Scheffer, P. (2010). L'influence de l'industrie agroalimentaire dans le domaine de la nutrition et la place de l'esprit critique dans la formation des diététiciens. [Mémoire, Université Paris 8] Consulté le 25.05.2020 sur http://www.stefaneguilbaud.com/blog/wp-content/uploads/2013/11/PaulScheffer_presentation_memoire.pdf
- Schlienger, J-L. (2018). *Nutrition clinique pratique* (3e ed.). Issy-les-Moulineaux : Elsevier. Consulté le 25.05.2020 sur <https://www.elsevier.com/fr-fr/connect/medecine/besoins-nutritionnels-et-apports-conseilles.-lequilibre-alimentaire>
- Stock, B. (2013). Qui tire les ficelles du bio ? Les secrets de la certification. *La Ruche qui dit Oui*. Consulté le 25.05.2020 sur <https://magazine.laruchequiditoui.fr/qui-tire-les-ficelles-du-bio-les-secrets-de-la-certification/>

FIGURES

- Christen, P. (2010). Allégations : se préparer à la nouvelle donne. Consulté le 25.05.2020 sur <https://www.processalimentaire.com/vie-des-iaa/allegations-se-preparer-a-la-nouvelle-donne-14199?sso=1592255834>
- ECHOSCIENCES. (2018). L'agroécologie kézaco ? Consulté le 25.05.2020 sur <https://www.echosciences-sud.fr/evenements/l-agroecologie-kezaco>
- AREA & l'IFRIA Occitanie. (2019). Pour une agriculture durable et locale, favorisons les circuits courts ! Consulté le 16.06.2020 sur <https://nourrissonsnotreavenir.fr/blog/pour-une-agriculture-durable-et-locale-favorisons-les-circuits-courts>
- Poret, S. (2011). Normes de qualité dans l'agro-alimentaire. *INRAE*. p. 10 Consulté le 25.05.2020 sur <https://fdi.idei.fr/wp-content/uploads/2011/02/poret.pdf>
- Scheffer, P. (2010). L'influence de l'industrie agroalimentaire dans le domaine de la nutrition et la place de l'esprit critique dans la formation des diététiciens. [Mémoire, Université Paris 8] Consulté le 25.05.2020 sur http://www.stefaneguilbaud.com/blog/wp-content/uploads/2013/11/PaulScheffer_presentation_memoire.pdf
- Schlienger, J-L. (2018). *Nutrition clinique pratique* (3e ed.). Issy-les-Moulineaux : Elsevier. Consulté le 25.05.2020 sur <https://www.elsevier.com/fr-fr/connect/medecine/besoins-nutritionnels-et-apports-conseilles.-lequilibre-alimentaire>
- Stock, B. (2013). Qui tire les ficelles du bio ? Les secrets de la certification. *La Ruche qui dit Oui*. Consulté le 25.05.2020 sur <https://magazine.laruchequiditoui.fr/qui-tire-les-ficelles-du-bio-les-secrets-de-la-certification/>